



Société financière Definity
Rapport de gestion
Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2022

Table des matières

INTRODUCTION.....	2
1 — APERÇU DE L'ENTREPRISE.....	6
2 — PERFORMANCE FINANCIÈRE.....	8
3 — RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	14
4 — CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES.....	20
5 — SITUATION FINANCIÈRE	24
6 — SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	30
7 — SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	31
8 — CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (« CIIF ») ET CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION.....	36
9 — JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES	37
10 — GESTION DU RISQUE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE.....	38
11 — MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR	39
12 — DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION.....	46
13 — DÉFINITIONS.....	46

INTRODUCTION

Le 2 août 2022

La responsabilité du présent rapport de gestion incombe à la direction, et il a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil »). Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs de comparer notre situation financière et nos résultats d'exploitation au 30 juin 2022 et pour les trois mois et les six mois clos à cette date, avec ceux des périodes correspondantes de 2021. Il devrait être lu avec nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités et les notes annexes au 30 juin 2022 et pour le trimestre clos à cette date ainsi qu'avec nos états financiers consolidés audités et les notes annexes au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date et le rapport de gestion annuel qui se trouvent dans le rapport annuel de 2021. Tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens. Certains totaux, totaux partiels et pourcentages contenus dans le rapport de gestion peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement. Sauf indication contraire dans le présent rapport de gestion, toutes les informations ont été préparées en date du 2 août 2022.

Dans le présent rapport de gestion, les termes « Definity », la « Société », « nous » et « nos » désignent la Société financière Definity et, à moins d'indication contraire ou sauf si le contexte exige une interprétation différente, ses filiales consolidées.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société et les notes annexes pour le trimestre clos le 30 juin 2022 ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »). Nous mesurons et évaluons la performance de notre entreprise au moyen de nombreuses mesures financières. Ces mesures comprennent des « mesures financières supplémentaires », des « mesures financières non conformes aux PCGR » et des « ratios non conformes aux PCGR » (au sens défini dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières) inclus dans le présent rapport de gestion. Dans chaque cas, ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées séparément ni comme un substitut aux fins des analyses de notre information financière présentée conformément aux PCGR.

L'information présentée dans le présent rapport de gestion comprend les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR suivants :

Mesures financières supplémentaires :

Ratio des sinistres, sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, sinistres liés à des catastrophes, valeur comptable par action, capacité financière, capacité de levier et certains autres ratios.

Mesures financières non conformes aux PCGR :

Résultat d'exploitation net, résultat d'exploitation et profits (pertes) autres que d'exploitation ainsi que frais de souscription (nets des autres produits de souscription) / charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription).

Ratios non conformes aux PCGR :

Ratio combiné, ratio des frais, rendement des capitaux propres (« RCP »), rendement des capitaux propres lié à l'exploitation (« RCP lié à l'exploitation ») et résultat par action lié à l'exploitation.

Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières supplémentaires, mesures financières non conformes aux PCGR et ratios non conformes aux PCGR, y compris (le cas échéant) une explication de l'utilité de ces mesures et un rapprochement quantitatif de chaque mesure financière non conforme aux PCGR avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable présentée dans nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le présent rapport de gestion peut comprendre des noms de produits et de marques, des noms commerciaux et des marques de commerce de Definity, de nos filiales et d'autres sociétés qui sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens où l'entendent les lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada. L'information prospective peut se rapporter à nos affaires futures, à nos perspectives financières et aux événements ou résultats prévus et peut comprendre des énoncés relatifs à notre situation financière, à notre stratégie d'entreprise, à nos stratégies de croissance, à nos marchés potentiels, à nos budgets, à nos activités, à nos résultats financiers, à nos taxes et impôts, à notre politique en matière de dividendes, à nos plans et à nos objectifs. Notamment, les énoncés portant sur nos attentes quant aux résultats, au rendement, aux réalisations, aux perspectives ou aux occasions futurs ou sur les marchés dans lesquels nous exerçons des activités constituent de l'information prospective. On repère parfois l'information prospective par l'utilisation d'une terminologie de nature prospective comme « planifier », « cibler », « s'attendre à », « ne pas s'attendre à », « devoir », « possibilité », « budget », « prévu », « estimer », « prévision », « projection », « perspective », « stratégie », « avoir l'intention de », « prévoir », « ne pas prévoir », « croire » ou de variations de ces mots ou expressions ou d'autres énoncés au conditionnel ou au futur concernant la prise de certaines mesures, la survenance de certains événements ou l'atteinte de certains résultats. De plus, les énoncés qui portent sur des attentes, des intentions, des projections ou d'autres interprétations de situations ou d'événements futurs contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne traitent pas de faits historiques, mais représentent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des situations ou des événements futurs éventuels.

L'information prospective qui figure dans le présent rapport de gestion repose sur nos avis, estimations et hypothèses à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des faits nouveaux prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons actuellement pertinents et raisonnables dans les circonstances. Malgré le soin apporté à l'établissement et à l'examen de l'information prospective, rien ne garantit que les avis, estimations et hypothèses sous-jacents se révéleront exacts. L'information prospective est nécessairement fondée sur des avis, estimations et hypothèses que nous avons considérés comme pertinents et raisonnables à la date où l'information est présentée, mais qui sont assujettis à de nombreux facteurs qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels, notre rendement ou nos réalisations ou des événements à venir ou faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés de nature prospective, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs suivants :

- La capacité de Definity d'établir pour ses produits d'assurance des prix appropriés permettant de générer un rendement acceptable
- La capacité de Definity d'évaluer de façon appropriée les risques associés aux polices d'assurance qu'elle souscrit
- La capacité de Definity d'évaluer et de régler les sinistres en conformité avec ses polices d'assurance
- Les poursuites et les mesures réglementaires, y compris les réclamations potentielles à l'égard de la démutualisation et de notre premier appel public à l'épargne, et les recours collectifs liés à la pandémie de COVID-19 qui ont été déposés et qui pourraient être déposés, ainsi que les frais juridiques connexes
- La capacité de Definity d'obtenir une couverture de réassurance adéquate permettant de transférer le risque
- La capacité de Definity de prévoir avec exactitude la fréquence et la gravité des sinistres futurs, y compris la fréquence et la gravité des événements météorologiques et l'incidence des changements climatiques

- La capacité de Definity de composer avec les pressions inflationnistes sur les coûts au moyen de mesures en matière de tarifs, de chaîne d'approvisionnement ou de gestion des coûts
- La survenance d'événements catastrophiques imprévisibles
- Des événements défavorables des marchés financiers, des fluctuations des taux d'intérêt, des modifications aux politiques en matière de dividendes ou d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur nos placements ou le cours de nos actions ordinaires
- Des changements associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris les répercussions que pourrait avoir sur notre réputation et nos activités la façon dont des parties prenantes perçoivent notre approche en matière de changements climatiques ou celle de notre secteur
- La capacité de Definity de gérer efficacement le risque de crédit lié à ses contreparties
- Les fluctuations des taux de change
- La capacité de Definity de s'acquitter de ses obligations de paiement lorsqu'elles deviennent exigibles
- La capacité de Definity de maintenir sa cote de solidité financière ou sa cote de crédit
- La dépendance de Definity envers des employés clés
- La capacité de Definity d'attirer, de perfectionner, de motiver et de maintenir en poste un nombre approprié d'employés possédant les compétences, les capacités et les connaissances requises
- La capacité de Definity de gérer et de protéger adéquatement la collecte et le stockage d'informations
- La dépendance de Definity aux systèmes de technologie de l'information, à Internet, aux réseaux, aux centres de données et aux services de communication de données, ainsi que la perturbation ou l'interruption potentielles de ces systèmes ou services, y compris en raison d'un risque lié à la cybersécurité
- L'incapacité de fournisseurs clés d'assurer la prestation de services ou de fournitures comme prévu ou de respecter les modalités contractuelles ou commerciales
- La capacité de Definity d'obtenir, de maintenir et de protéger ses droits de propriété intellectuelle et ses informations exclusives, ou d'empêcher des tiers de faire un usage non autorisé de sa technologie
- Le respect de la législation, et des modifications qui y sont apportées, ou de son interprétation ou application, ou des attentes ou exigences des autorités de surveillance, y compris les changements aux taux d'imposition effectifs, les lignes directrices relatives aux fonds propres et les normes comptables
- Le défaut de concevoir, de mettre en œuvre et de maintenir un contrôle efficace à l'égard de l'information financière, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre entreprise
- Des gestes trompeurs ou illégaux commis par un employé ou un tiers, y compris la fraude dans le cadre de la souscription d'une assurance ou du règlement de sinistres
- La capacité de Definity de réagir à des événements qui ont une incidence sur sa capacité d'exercer ses activités normalement
- La capacité de Definity de mettre en œuvre sa stratégie ou de mener ses activités comme la direction le prévoit actuellement
- L'incidence de crises de santé publique, telles que les pandémies, ou d'autres événements posant des risques pour la santé, comme la pandémie de COVID-19, et leurs répercussions opérationnelles, économiques, législatives et réglementaires, y compris les répercussions sur la capacité de Definity de poursuivre ses activités et de fournir des services aux clients ainsi que sur les attentes des autorités gouvernementales ou des organismes de réglementation concernant la prestation d'aide aux clients
- La conjoncture économique et les conditions financières et politiques générales, au Canada en particulier
- L'environnement concurrentiel et la nature cyclique de l'industrie de l'assurance de dommages
- L'arrivée d'innovations perturbatrices
- Le risque lié aux réseaux de distribution, y compris la dépendance de Definity envers des courtiers indépendants pour vendre ses produits
- Le versement de dividendes à la discrétion du conseil et selon divers facteurs et conditions à l'occasion
- Rien ne garantit que l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») de Definity sera maintenue, qu'elle demeurera inchangée ou qu'elle sera réalisée.
- La dépendance de Definity envers les résultats d'exploitation de ses filiales et la capacité de celles-ci de verser des dividendes
- La capacité de Definity de gérer efficacement du capital et des liquidités et d'y accéder
- La capacité de Definity de cibler, de réaliser et d'intégrer des acquisitions et d'en matérialiser les avantages ou de gérer les risques qui y sont associés
- La publicité négative périodique à l'endroit de l'industrie de l'assurance ou de Definity

- La réalisation et le moment de la prorogation de Definity en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Si ces risques ou incertitudes se concrétisaient, ou si les avis, les estimations ou les hypothèses qui sous-tendent l'information prospective se révélaient inexacts, les résultats réels ou les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans l'information prospective. Les lecteurs devraient examiner attentivement les avis, les estimations ou les hypothèses mentionnés ci-dessus et décrits plus en détail à la rubrique 11 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Bien que nous ayons tenté de relever ci-dessus les facteurs de risque importants en conséquence desquels les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont prévus dans l'information prospective, ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive et d'autres facteurs de risque que nous ne connaissons pas ou que nous ne jugeons pas importants actuellement pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués dans l'information prospective. Rien ne garantit que cette information prospective se révélera exacte, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans cette information. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier sans réserve à l'information prospective, qui n'est valable qu'à la date à laquelle elle est formulée. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion représente nos attentes à la date du présent rapport de gestion (ou à la date de leur formulation par ailleurs indiquée dans celui-ci) et peut changer après cette date. Nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier l'information prospective, que ce soit par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons, et nous ne prenons aucun engagement en ce sens, sauf dans la mesure où les lois en valeurs mobilières canadiennes applicables l'exigent.

L'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion est présentée expressément sous réserve des mises en garde qui précèdent.

1 — APERÇU DE L'ENTREPRISE

À PROPOS DE DEFINITY

Nous sommes l'un des principaux assureurs de dommages au Canada¹. Nous sommes le sixième fournisseur d'assurance de dommages au Canada, avec une part de marché de 4,8 %². Pour la période de 12 mois close le 30 juin 2022, nos primes brutes souscrites (« PBS ») se sont chiffrées à plus de 3,4 milliards \$.

Nous proposons des produits d'assurance à l'intention des particuliers et des entreprises. En assurance des particuliers, qui représentait 70 % de nos PBS au premier semestre de 2022, nous offrons des produits d'assurance automobile, des biens, de la responsabilité et des animaux de compagnie aux particuliers. Nos produits d'assurance des entreprises, qui représentaient 30 % de nos PBS pour les six premiers mois de 2022, comprennent de l'assurance de flotte, de l'assurance automobile commerciale à tarifs individuels, de l'assurance des biens, de l'assurance-responsabilité et de l'assurance spécialisée, et sont offerts aux entreprises de toutes les tailles au Canada.

En tant qu'assureur multicanaux, nous distribuons nos produits principalement par l'intermédiaire de courtiers ainsi que directement aux clients. Nous entretenons des relations avec un réseau de plus de 600 cabinets de courtage indépendants et plus de 30 000 courtiers individuels. Notre canal de distribution directe comprend Sonnet Assurance, notre assureur pour animaux de compagnie, Petline Assurance, et des parties de notre offre d'assurance collective. Au premier semestre de 2022, le courtage et la distribution directe représentaient respectivement 89 % et 11 % de nos PBS totales.

Nous sommes présents à l'échelle du pays et exerçons nos activités dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. L'Ontario est notre plus important marché, avec 57 % des PBS pour les six premiers mois de 2022.

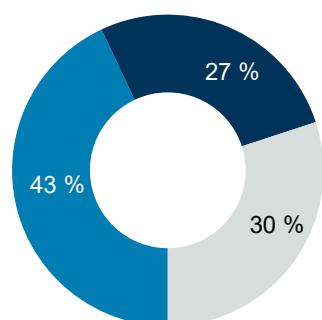
Nos activités d'assurance de dommages sont soutenues par nos activités de gestion de placements. Au 30 juin 2022, nos placements se chiffraient à plus de 4,9 milliards \$. Un principe clé de notre philosophie de placement est la préservation du capital grâce à la diversification du portefeuille et à des actifs de haute qualité. Notre portefeuille de placements comprend principalement des placements dans des titres à revenu fixe à court terme de première qualité, de sorte que l'incidence de la volatilité liée à la conjoncture macroéconomique est généralement réduite.

¹ Part de marché en fonction des primes directes souscrites.

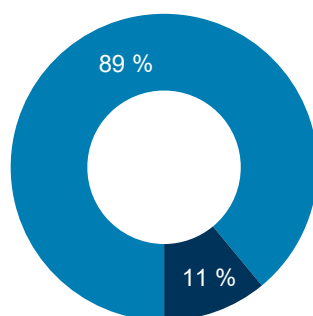
² Part de marché des primes directes souscrites de l'industrie de l'assurance de dommages au Canada de 67,9 milliards \$ pour les 12 mois clos le 31 décembre 2021.

Les graphiques suivants illustrent la répartition de nos PBS pour les six mois clos le 30 juin 2022, par secteur d'activité, par canal de distribution et par territoire.

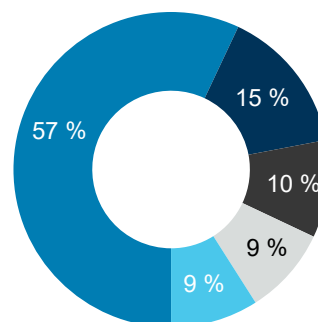
PBS au T2-2022



■ Assurance automobile des particuliers
■ Assurance des biens des particuliers
■ Assurance des entreprises



■ Courtiers



■ Ontario
■ Alberta et Prairies
■ Colombie-Britannique
■ Québec
■ Atlantique

2 — PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS :

- Les primes ont augmenté de 12,6 % pour le trimestre, soutenues par la croissance dans tous les secteurs, notamment la croissance supérieure à 10 % en assurance des entreprises, dans Sonnet et en assurance des biens des particuliers.
- Le ratio combiné de 95,8 % au T2-2022 a été favorisé par le bon rendement au chapitre de la souscription en assurance automobile des particuliers et en assurance des entreprises, et est demeuré dans notre fourchette cible malgré les sinistres élevés liés aux catastrophes de 5,8 points de pourcentage pour le trimestre.
- Le résultat d'exploitation net de 48,8 millions \$ au T2-2022, comparativement à 52,6 millions \$ au T2-2021, s'est traduit par un résultat d'exploitation par action ordinaire de 0,42 \$. Le RCP lié à l'exploitation s'est établi à 10,7 % pour les 12 derniers mois.
- La situation financière est demeurée résiliente, malgré les fortes baisses sur les marchés boursiers, alors que la valeur comptable s'est établie à 19,51 \$ par action, soit un recul de 4,4 % pour le trimestre, mais une augmentation de 3,4 % sur 12 mois.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente certains de nos résultats d'exploitation pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 :

	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>						
Primes brutes souscrites	984,7 \$	874,6 \$	12,6 %	1 727,2 \$	1 533,3 \$	12,6 %
Primes nettes souscrites.....	929,3	815,0	14,0 %	1 677,0	1 425,5	17,6 %
Primes nettes acquises.....	799,6	697,2	14,7 %	1 568,0	1 363,5	15,0 %
Sinistres et frais de règlement, montant net	501,1	422,5	78,6	956,9	812,3	144,6
Frais de souscription (nets des autres produits de souscription) ¹	264,5	233,5	31,0	516,9	452,0	64,9
Produit net de souscription	34,0 \$	41,2 \$	(7,2)	94,2 \$	99,2 \$	(5,0)
Incidence de l'actualisation.....	61,3	(10,1)	71,4	144,3	33,3	111,0
Produit net de souscription, déduction faite de l'incidence de l'actualisation.....	95,3 \$	31,1 \$	64,2	238,5 \$	132,5 \$	106,0
Produits nets des placements	31,8	24,2	7,6	57,6	47,1	10,5
(Pertes) profits comptabilisés sur les placements	(97,5)	5,0	(102,5)	(199,8)	(4,4)	(195,4)
Autres (charges) produits	(4,8)	(3,6)	(1,2)	(8,7)	(8,6)	(0,1)
Résultat avant impôt sur le résultat	24,8 \$	56,7 \$	(31,9)	87,6 \$	166,6 \$	(79,0)
Charge d'impôt sur le résultat.....	(3,8)	(12,8)	9,0	(18,3)	(40,3)	22,0
Résultat net	21,0 \$	43,9 \$	(22,9)	69,3 \$	126,3 \$	(57,0)
(Pertes) profits autres que d'exploitation ¹	(37,8)	(11,8)	(26,0)	(59,9)	17,7	(77,6)
Résultat d'exploitation ¹	62,6	68,5	(5,9)	147,5	148,9	(1,4)
Résultat d'exploitation net ¹	48,8	52,6	(3,8)	113,4	113,2	0,2
Résultat par action ordinaire, de base (en dollars)...	0,18 \$	0,42 \$	(0,24)	0,60 \$	1,21 \$	(0,61)
Résultat par action ordinaire, dilué (en dollars)	0,18 \$	0,42 \$	(0,24)	0,59 \$	1,21 \$	(0,62)
Résultat d'exploitation par action ordinaire (en dollars) ³	0,42 \$	0,51 \$	(0,09)	0,97 \$	1,09 \$	(0,12)
Valeur comptable par action (en dollars) ²	19,51 \$	18,86 \$	0,65	19,51 \$	18,86 \$	0,65
Capacité financière ²	909,5 \$	s. o.	s. o.	909,5 \$	s. o.	s. o.
Ratio des sinistres ²	62,7 %	60,6 %	2,1 pts	61,0 %	59,6 %	1,4 pt
Ratio des frais ³	33,1 %	33,5 %	(0,4) pt	33,0 %	33,1 %	(0,1) pt
Ratio combiné ³	95,8 %	94,1 %	1,7 pt	94,0 %	92,7 %	1,3 pt
Rendement des capitaux propres ³ (sur douze mois)	7,6 %	13,2 %	(5,6) pts	7,6 %	13,2 %	(5,6) pts
Rendement des capitaux propres lié à l'exploitation ³ (sur douze mois)	10,7 %	13,5 %	(2,8) pts	10,7 %	13,5 %	(2,8) pts

Notes :

- 1) Les frais de souscription (nets des autres produits de souscription), les (pertes) profits autres que d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat d'exploitation net sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 2) La valeur comptable par action, la capacité financière et le ratio des sinistres sont des mesures financières supplémentaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 3) Le ratio des frais, le ratio combiné, le rendement des capitaux propres, le rendement des capitaux propres lié à l'exploitation et le résultat d'exploitation par action ordinaire sont des ratios non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

PRIMES BRUTES SOUSCRITES

Les PBS pour le deuxième trimestre de 2022 ont augmenté de 110,1 millions \$, ou 12,6 %, par rapport au deuxième trimestre de 2021, grâce à la croissance dans tous nos secteurs d'activité. Les PBS en assurance des particuliers ont augmenté de 10,4 %, en raison des hausses des affaires souscrites directement ou par l'intermédiaire de courtiers. Les PBS en assurance des entreprises ont augmenté de 17,9 %, car nous avons continué de porter une attention particulière à la croissance dans ce secteur. L'aide accordée aux clients liée à la pandémie de COVID-19, qui a pris fin en mai 2022, s'est traduite par une réduction des PBS d'environ 8 millions \$ (T2-2021 : 14 millions \$) et une réduction des primes nettes acquises (« PNA ») d'environ 13 millions \$ (T2-2021 : 16 millions \$).

Pour le cumul de l'exercice, les PBS ont augmenté de 193,9 millions \$, ou 12,6 %, par rapport à 2021. Les PBS ont augmenté de 10,4 % en assurance des particuliers et de 18,4 % en assurance des entreprises. L'incidence de l'aide accordée aux clients dans le cadre de la pandémie de COVID-19 pour les six premiers mois de 2022 a donné lieu à une réduction des PBS d'environ 21 millions \$ (2021 : 28 millions \$) et à une réduction des PNA d'environ 26 millions \$ (2021 : 29 millions \$).

Pour de plus amples renseignements sur les primes par secteur d'activité, se reporter à la rubrique 3 – « Résultats par secteur d'activité ».

RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

La composition du ratio combiné pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 se présente comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin						Six mois clos les 30 juin					
	2022		2021		Variation		2022		2021		Variation	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio
Primes nettes acquises	799,6 \$		697,2 \$		102,4 \$	14,7 %	1 568,0 \$		1 363,5 \$		204,5 \$	15,0 %
Sinistres et frais de règlement, montant net..	501,1	62,7 %	422,5	60,6 %	78,6	2,1 pts	956,9	61,0 %	812,3	59,6 %	144,6	1,4 pt
Frais de souscription (nets des autres produits de souscription) ²	264,5	33,1 %	233,5	33,5 %	31,0	(0,4) pt	516,9	33,0 %	452,0	33,1 %	64,9	(0,1) pt
Ratio combiné ³		95,8 %		94,1 %		1,7 pt		94,0 %		92,7 %		1,3 pt

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des PNA.
- 2) Les frais de souscription (nets des autres produits de souscription) sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 3) Le ratio combiné est un ratio non conforme aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La croissance des PNA est principalement attribuable à la forte croissance des PBS en 2021 et pour les six premiers mois de 2022, ainsi qu'à l'incidence du traité de réassurance en quote-part, qui n'a pas été renouvelé en 2022.

Les résultats de souscription pour le deuxième trimestre 2022 ont généré un produit net de souscription de 34,0 millions \$ et un ratio combiné de 95,8 %, comparativement à respectivement 41,2 millions \$ et 94,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Nos résultats de souscription ont été bons malgré l'incidence de la forte tempête de vent qui a frappé l'Ontario et le Québec en mai. L'augmentation des sinistres liés aux catastrophes a été en partie contrebalancée par le niveau plus élevé de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures et par une amélioration du ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales.

Pour le cumul de l'exercice, le produit net de souscription a diminué de 5,0 millions \$ et s'est traduit par un ratio combiné de 94,0 % en 2022, comparativement à 92,7 % en 2021, sous l'effet d'une augmentation des sinistres liés aux catastrophes, contrebalancée en partie par des niveaux plus élevés de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures et une amélioration du ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales.

SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT, MONTANT NET

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021, qui illustre l'incidence des sinistres et frais de règlement engagés de l'année de survenance liés aux activités principales, des sinistres liés aux catastrophes et de l'évolution des sinistres des années antérieures, est comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 30 juin						Six mois clos les 30 juin					
	2022		2021		Variation		2022		2021		Variation	
	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ²	480,8 \$	59,5 %	417,7 \$	59,9 %	63,1 \$	(0,4) pt	941,6 \$	59,8 %	819,5 \$	60,2 %	122,1 \$	(0,4) pt
Sinistres liés aux catastrophes ³	41,5	5,8 %	12,6	1,8 %	28,9	4,0 pts	58,8	4,0 %	20,9	1,5 %	37,9	2,5 pts
Évolution favorable des sinistres des années antérieures	(21,2)	(2,6) %	(7,8)	(1,1) %	(13,4)	(1,5) pt	(43,5)	(2,8) %	(28,1)	(2,1) %	(15,4)	(0,7) pt
Sinistres et frais de règlement, montant net ⁴	501,1 \$	62,7 %	422,5 \$	60,6 %	78,6 \$	2,1 pts	956,9 \$	61,0 %	812,3 \$	59,6 %	144,6 \$	1,4 pt

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des PNA. Le ratio des sinistres liés aux catastrophes et de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures en pourcentage des PNA est une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ». En 2022, l'incidence des primes de reconstitution de réassurance sur le ratio des sinistres a été totalement prise en compte dans les sinistres liés aux catastrophes.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales sont une mesure financière supplémentaire. Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales, qui est aussi une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 4) Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des sinistres, lequel est une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales, lequel exclut les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution des sinistres des années antérieures, s'est amélioré pour le deuxième trimestre de 2022 et le cumul de l'exercice grâce aux secteurs de l'assurance des biens des particuliers et de l'assurance des entreprises.

Les sinistres liés aux catastrophes au deuxième trimestre de 2022 ont augmenté par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la tempête de vent qui a frappé l'Ontario et le Québec en mai. Pour le cumul de l'exercice, les sinistres liés aux catastrophes ont augmenté en raison d'une augmentation des sinistres associés aux tempêtes de vent et de pluie.

Nous avons observé une amélioration de l'évolution des sinistres au deuxième trimestre de 2022 et pour le cumul de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, notamment en assurance des biens des particuliers et en assurance des entreprises.

FRAIS DE SOUSCRIPTION

Les principales composantes des frais de souscription (nets des autres produits de souscription) et du ratio des frais pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 sont comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 30 juin						Six mois clos les 30 juin					
	2022		2021		Variation		2022		2021		Variation	
	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio
Commissions nettes	127,2 \$	15,9 %	110,8 \$	15,9 %	16,4 \$	-	253,8 \$	16,2 %	216,3 \$	15,9 %	37,5 \$	0,3 pt
Charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription) ²	107,6	13,5 %	96,5	13,8 %	11,1	(0,3) pt	205,2	13,1 %	184,5	13,4 %	20,7	(0,3) pt
Taxes sur primes	29,7	3,7 %	26,2	3,8 %	3,5	(0,1) pt	57,9	3,7 %	51,2	3,8 %	6,7	(0,1) pt
Frais de souscription (nets des autres produits de souscription) ^{2,3}	264,5 \$	33,1 %	233,5 \$	33,5 %	31,0 \$	(0,4) pt	516,9 \$	33,0 %	452,0 \$	33,1 %	64,9 \$	(0,1) pt

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des PNA. Le ratio des commissions nettes et des taxes sur primes en pourcentage des PNA est une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 2) Les charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription) et les frais de souscription (nets des autres produits de souscription) sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 3) Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des frais, lequel est un ratio non conforme aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le ratio des commissions nettes au deuxième trimestre de 2022 est comparable à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, mais a légèrement augmenté pour le cumul de l'exercice, en raison principalement de la perte de produits de commissions découlant du non-renouvellement du traité de réassurance en quote-part en janvier 2022. Au deuxième trimestre de 2022, l'augmentation résultant du non-renouvellement a été contrebalancée par une baisse des commissions sur les profits.

Le ratio des charges d'exploitation a légèrement diminué au deuxième trimestre de 2022 et pour le cumul de l'exercice en raison d'une croissance des PNA supérieure à la croissance des charges d'exploitation.

PRODUITS NETS DES PLACEMENTS

La composition des produits nets des placements pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 est comme suit :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Produits d'intérêts	24,8 \$	17,6 \$	7,2 \$	44,5 \$	35,0 \$	9,5 \$
Produits de dividendes	8,2	7,6	0,6	15,9	14,5	1,4
Frais de placement	(1,2)	(1,0)	(0,2)	(2,8)	(2,4)	(0,4)
Produits nets des placements	31,8 \$	24,2 \$	7,6 \$	57,6 \$	47,1 \$	10,5 \$

Les produits nets des placements ont augmenté au deuxième trimestre de 2022 et pour le cumul de l'exercice, essentiellement en raison du placement des fonds attribuables aux résultats de souscription et à la croissance des activités, du produit net revenant à la Société sur le premier appel public à l'épargne (« PAPE ») et les transactions connexes, ainsi que de l'augmentation des rendements des titres à revenu fixe.

(PERTES) PROFITS AUTRES QUE D'EXPLOITATION

La composition des pertes (profits) autres que d'exploitation pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 est comme suit :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
(Pertes) profits comptabilisés sur les placements						
(Pertes) profits réalisés à la vente de placements DAV	(16,0) \$	1,1 \$	(17,1) \$	(26,5) \$	44,2 \$	(70,7) \$
(Pertes) profits nets sur les placements à la JVRN	(62,2)	3,9	(66,1)	(154,0)	(48,6)	(105,4)
Pertes de valeur sur des participations DAV	(19,3)	-	(19,3)	(19,3)	-	(19,3)
Incidence de l'actualisation	61,3	(10,1)	71,4	144,3	33,3	111,0
Frais de démutualisation et liés au PAPE ¹	(0,4)	(5,2)	4,8	(2,3)	(8,7)	6,4
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises ¹	(0,7)	(1,1)	0,4	(1,3)	(2,1)	0,8
Autres ^{1,2}	(0,5)	(0,4)	(0,1)	(0,8)	(0,4)	(0,4)
(Pertes) profits autres que d'exploitation ³	<u>(37,8) \$</u>	<u>(11,8) \$</u>	<u>(26,0) \$</u>	<u>(59,9) \$</u>	<u>17,7 \$</u>	<u>(77,6) \$</u>

Notes :

- 1) Inclus dans les autres (charges) produits de nos états financiers consolidés.
- 2) Le poste « Autres » comprend l'écart de conversion du fonds de capital de risque spécialisé en technologie de l'assurance et un certain nombre d'autres charges ou d'autres produits qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance et qui, pris individuellement ou globalement, ne sont pas importants.
- 3) Les (pertes) profits autres que d'exploitation sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Des pertes ont été réalisées sur le portefeuille de placements disponibles à la vente (« DAV ») au deuxième trimestre de 2022 et pour le cumul de l'exercice, comparativement à des profits en 2021. En 2022, la hausse importante des rendements des titres à revenu fixe a donné lieu à une volatilité accrue durant la période. Au premier trimestre de 2021, nous avons comptabilisé des profits réalisés de 37,5 millions \$ sur notre portefeuille de titres de participation découlant de la vente de placements pour faciliter un transfert à un nouveau gestionnaire de la composante actions étrangères. Les pertes de valeur des placements au deuxième trimestre de 2022 sont attribuables à la volatilité des marchés boursiers.

Les pertes nettes de 62,2 millions \$ sur le portefeuille de placements à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») pour le deuxième trimestre de 2022 ont été en grande partie contrebalancées par le recouvrement au titre de l'actualisation de 61,3 millions \$, tous deux attribuables à la hausse des rendements. Pour le cumul de l'exercice, l'actualisation s'est traduite par un recouvrement de 144,3 millions \$ et le portefeuille de placements à la JVRN a subi des pertes nettes de 154,0 millions \$. Pour de plus amples renseignements sur la composition du portefeuille de placements, se reporter à la rubrique 5 – « Situation financière ».

Les frais de démutualisation et liés au PAPE ont diminué en raison de la clôture du processus de démutualisation et du premier appel public à l'épargne et des placements privés centraux au quatrième trimestre de 2021.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Pour le deuxième trimestre de 2022, le taux d'imposition effectif s'est fixé à 15,5 % contre 22,6 % pour le deuxième trimestre de 2021. Pour le cumul de l'exercice, le taux d'imposition effectif s'est établi à 20,9 %, comparativement à 24,2 % en 2021. Le taux d'imposition effectif pour le deuxième trimestre et le cumul de l'exercice 2022 et 2021 a été inférieur au taux prévu par la loi de 26,3 % (2021 : 26,3 %) du fait essentiellement de l'incidence des produits de dividendes canadiens non imposables qui ont eu une incidence plus grande en 2022 puisqu'ils ont représenté une plus grande proportion du résultat net de la Société.

RÉSULTAT NET

Le résultat net s'est élevé à 21,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2022, comparativement à 43,9 millions \$ au deuxième trimestre de 2021. Le résultat net a diminué en raison principalement d'une hausse des pertes de valeur marchande de notre portefeuille d'obligations attribuables à l'augmentation des rendements des titres à revenu fixe, d'une perte de valeur des placements de 19,3 millions \$ pour le trimestre découlant de la forte volatilité des marchés boursiers, et de la baisse du produit net de souscription attribuable à l'augmentation des sinistres liés aux catastrophes, le tout partiellement contrebalancé par une hausse des produits nets des placements.

Pour le cumul de l'exercice, le résultat net s'est élevé à 69,3 millions \$, comparativement à 126,3 millions \$ en 2021. Les facteurs responsables de cette baisse sont essentiellement les mêmes qu'au deuxième trimestre. En 2021, nous avons aussi comptabilisé des profits réalisés de 37,5 millions \$ sur notre portefeuille de titres de participation découlant de la vente de placements pour faciliter un transfert à un nouveau gestionnaire de la composante actions étrangères.

Pour le deuxième trimestre de 2022 et le cumul de l'exercice, l'importante augmentation des rendements des titres à revenu fixe a entraîné une hausse des pertes de valeur marchande de notre portefeuille d'obligations, qui a été en grande partie contrebalancée par un recouvrement au titre de l'actualisation sur notre passif des sinistres.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET

Pour le deuxième trimestre de 2022, le résultat d'exploitation net a diminué pour s'établir à 48,8 millions \$, comparativement à 52,6 millions \$ au deuxième trimestre de 2021, en raison d'une baisse du produit net de souscription. Pour le cumul de l'exercice, le résultat d'exploitation net s'est établi à 113,4 millions \$ comparativement à 113,2 millions \$ en 2021. Le résultat d'exploitation net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

RCP LIÉ À L'EXPLOITATION

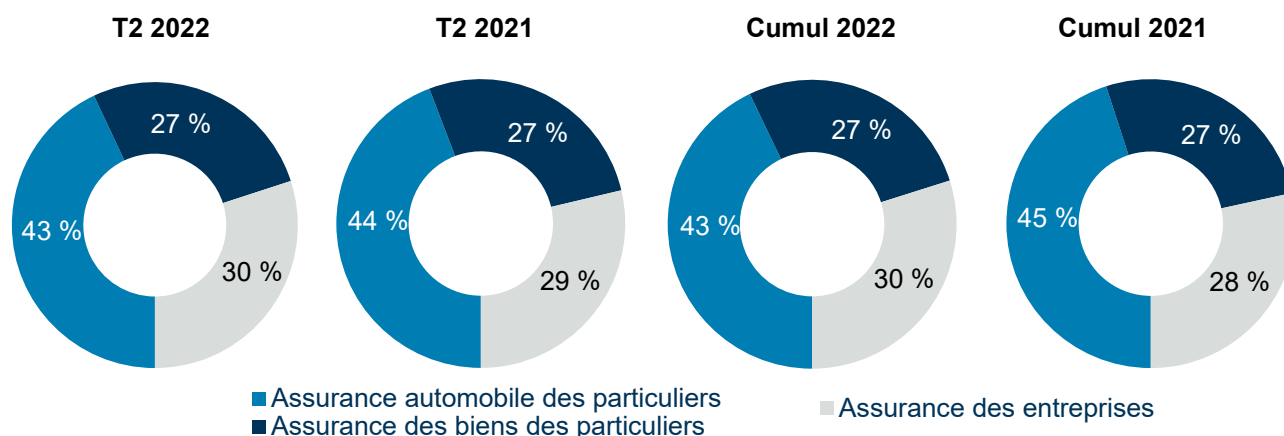
Le RCP lié à l'exploitation s'est fixé à 10,7 % pour les douze mois clos le 30 juin 2022, comparativement à 13,5 % pour la période correspondante en 2021. La diminution du RCP lié à l'exploitation s'explique par l'incidence dilutive de l'augmentation considérable des capitaux propres d'un exercice à l'autre, en raison du résultat d'exploitation net généré et du produit net revenant à la Société sur le PAPE et les transactions connexes. Le RCP lié à l'exploitation est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

3 — RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Nous offrons un vaste éventail de produits d'assurance de dommages à l'échelle du Canada, répartis dans deux grands secteurs d'activité : l'assurance des particuliers et l'assurance des entreprises. Le secteur de l'assurance des particuliers comprend l'assurance automobile et l'assurance des biens, cette dernière englobant les produits d'assurance pour animaux de compagnie.

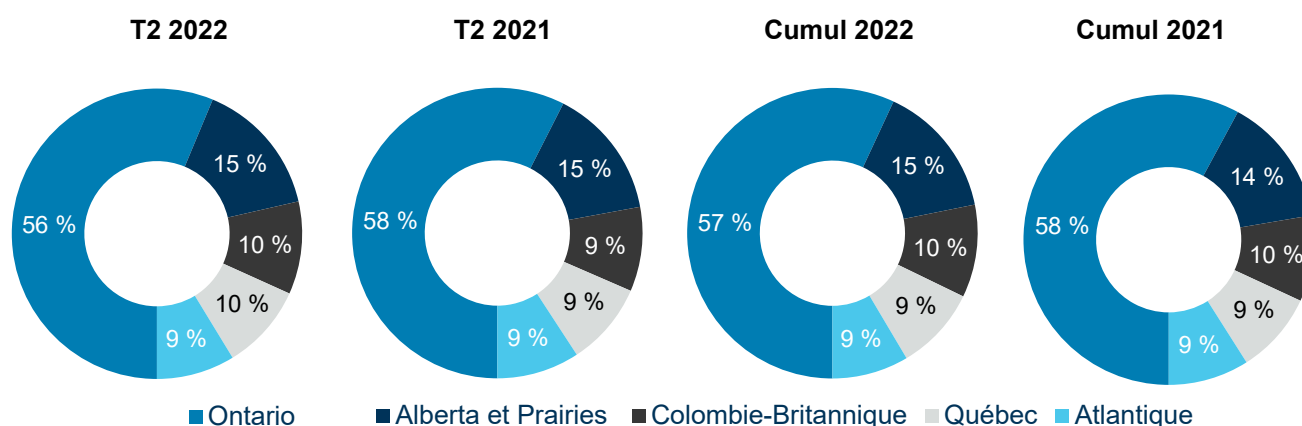
Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des PBS selon ces secteurs d'activité pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 :

PBS par secteur d'activité



La variation de la répartition par secteur pour le deuxième trimestre de 2022 et le cumul de l'exercice est attribuable à la croissance en assurance des entreprises qui reflète l'attention accordée à la croissance dans ce secteur.

PBS par région



De légères variations ont été observées dans la répartition par région pour le deuxième trimestre de 2022 et le cumul de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

SOUSCRIPTION – ASSURANCE DES PARTICULIERS

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats d'exploitation en assurance des particuliers pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 et les polices en vigueur aux 30 juin 2022 et 2021.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Polices en vigueur (en milliers) (à la clôture de la période)						
Assurance automobile	778,6	748,6	4,0 %	778,6	748,6	4,0 %
Assurance des biens	817,4	736,8	10,9 %	817,4	736,8	10,9 %
Total	1 596,0	1 485,4	7,4 %	1 596,0	1 485,4	7,4 %
Primes brutes souscrites						
Assurance automobile	420,0 \$	386,6 \$	8,6 %	742,2 \$	689,3 \$	7,7 %
Assurance des biens	268,7	237,0	13,4 %	469,1	408,2	14,9 %
Total	688,7 \$	623,6 \$	10,4 %	1 211,3 \$	1 097,5 \$	10,4 %
Primes nettes acquises						
Assurance automobile	366,7 \$	331,8 \$	10,5 %	715,8 \$	651,2 \$	9,9 %
Assurance des biens	218,6	185,8	17,7 %	435,1	361,8	20,3 %
Total	585,3 \$	517,6 \$	13,1 %	1 150,9 \$	1 013,0 \$	13,6 %
Sinistres et frais de règlement, montant net						
Assurance automobile	232,9 \$	192,2 \$	40,7 \$	464,6 \$	387,6 \$	77,0 \$
Assurance des biens	145,4	134,2	11,2	266,2	231,0	35,2
Total	378,3 \$	326,4 \$	51,9 \$	730,8 \$	618,6 \$	112,2 \$
Frais de souscription (nets des autres produits de souscription) ¹						
Assurance automobile	107,1 \$	101,1 \$	6,0 \$	211,3 \$	193,8 \$	17,5 \$
Assurance des biens	81,9	68,9	13,0	160,1	133,3	26,8
Total	189,0 \$	170,0 \$	19,0 \$	371,4 \$	327,1 \$	44,3 \$
Produit net (perte nette) de souscription						
Assurance automobile	26,7 \$	38,5 \$	(11,8) \$	39,9 \$	69,8 \$	(29,9) \$
Assurance des biens	(8,7)	(17,3)	8,6	8,8	(2,5)	11,3
Total	18,0 \$	21,2 \$	(3,2) \$	48,7 \$	67,3 \$	(18,6) \$

Notes :

- 1) Les frais de souscription (nets des autres produits de souscription) sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, y compris un rapprochement quantitatif des frais de souscription (nets des autres produits de souscription) sur une base consolidée, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Dans l'ensemble, les PBS en assurance des particuliers ont augmenté de 10,4 % pour le deuxième trimestre de 2022 (10,4 % pour le cumul de l'exercice). Les PBS de Sonnet se sont chiffrées à 85,2 millions \$ au deuxième trimestre de 2022, en hausse de 13,0 % par rapport à 75,4 millions \$ au deuxième trimestre de 2021. Pour le cumul de l'exercice, les PBS de Sonnet se sont établies à 149,7 millions \$, en hausse de 17,0 % par rapport à 127,9 millions \$ en 2021. Les PBS en assurance automobile des particuliers ont augmenté de 8,6 % pour le trimestre (7,7 % pour le cumul de l'exercice), grâce à une rétention accrue, à une augmentation des primes souscrites moyennes et à la croissance de Sonnet. Au deuxième trimestre de 2022, l'aide accordée aux clients liée à la pandémie de COVID-19, qui s'est terminée en mai 2022, s'est traduite par une réduction des PBS d'environ 6 millions \$ (T2-2021 : 12 millions \$). Les PBS en assurance des biens des particuliers ont augmenté de 13,4 % pour le trimestre (14,9 % pour le cumul de l'exercice), grâce au maintien des conditions de marché fermes en assurance des biens des particuliers, à un nombre accru de renouvellements et à la croissance de Sonnet.

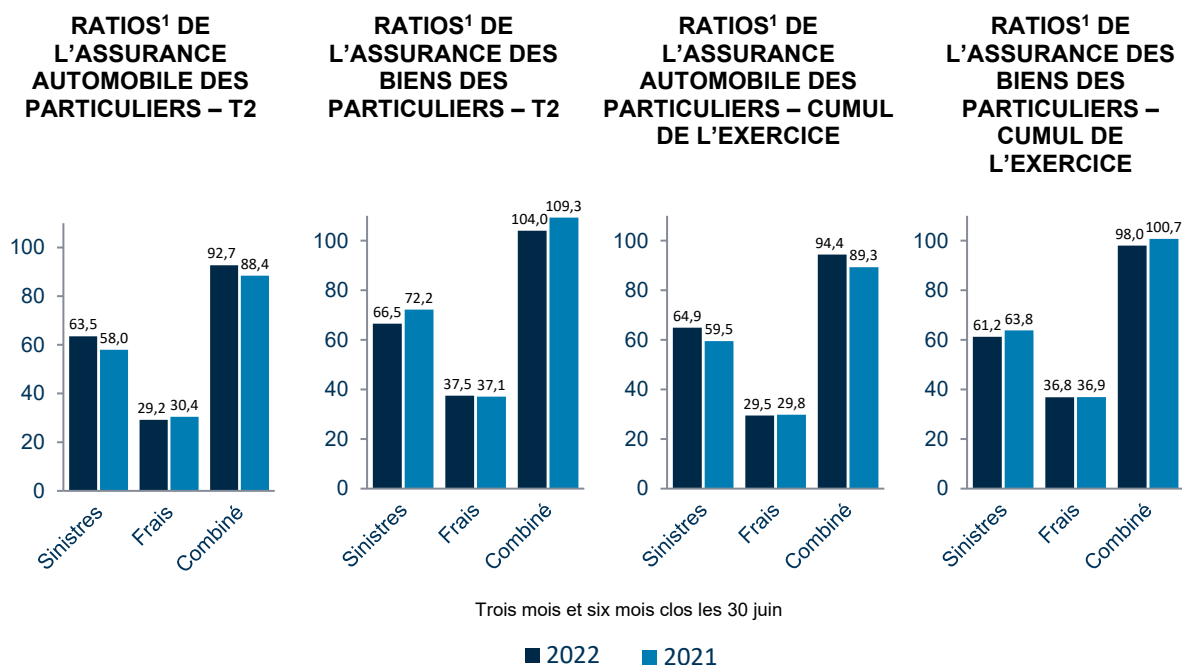
La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 en assurance des particuliers est comme suit :

	Assurance automobile ¹			Assurance des biens ¹			Assurance automobile ¹			Assurance des biens ¹			
	Trois mois clos les 30 juin			Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin			
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation	
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ²	66,8 %	62,5 %	4,3 pts	55,5 %	62,3 %	(6,8) pts	67,4 %	64,1 %	3,3 pts	54,0 %	58,2 %	(4,2) pts	
Sinistres liés aux catastrophes ³	0,8 %	0,2 %	0,6 pt	12,5 %	6,5 %	6,0 pts	0,5 %	0,1 %	0,4 pt	9,8 %	4,2 %	5,6 pts	
Évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures.....	(4,1) %	(4,7) %	0,6 pt	(1,5) %	3,4 %	(4,9) pts	(3,0) %	(4,7) %	1,7 pt	(2,6) %	1,4 %	(4,0) pts	
Ratio des sinistres ³	63,5 %	58,0 %	5,5 pts	66,5 %	72,2 %	(5,7) pts	64,9 %	59,5 %	5,4 pts	61,2 %	63,8 %	(2,6) pts	

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des PNA. En 2022, l'incidence des primes de reconstitution de réassurance sur le ratio des sinistres en assurance des biens des particuliers a été totalement prise en compte dans les sinistres liés aux catastrophes.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales sont une mesure financière supplémentaire. Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales, qui est aussi une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes et le ratio des sinistres sont des mesures financières supplémentaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le secteur de l'assurance des particuliers a enregistré un produit net de souscription de 18,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2022, comparativement à 21,2 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le cumul de l'exercice, le secteur de l'assurance des particuliers a généré un produit net de souscription de 48,7 millions \$, contre 67,3 millions \$ pour la période correspondante de 2021.



Notes :

- 1) Le ratio des sinistres est une mesure financière supplémentaire. Le ratio des frais et le ratio combiné sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le ratio combiné en assurance automobile des particuliers de 92,7 % au deuxième trimestre de 2022 a augmenté par rapport à 88,4 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison surtout d'une hausse du ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales en raison de l'augmentation de la fréquence des sinistres, bien qu'elle soit encore inférieure aux niveaux d'avant la pandémie, et des pressions inflationnistes sur les coûts, d'une baisse de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures et d'une hausse des sinistres liés aux catastrophes. Pour le cumul de l'exercice, les facteurs responsables de la hausse du ratio combiné de l'assurance automobile des particuliers sont les mêmes que pour le deuxième trimestre.

Le ratio combiné en assurance des biens des particuliers s'est fixé à 104,0 % au deuxième trimestre de 2022, comparativement à 109,3 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent, incluant environ 11 points de pourcentage pour une provision pour inflation qui a eu une incidence négative sur les sinistres de l'année de survenance en cours et les sinistres des années antérieures. Les sinistres liés aux catastrophes ont représenté un apport de 12,5 points de pourcentage au ratio combiné pour le deuxième trimestre de 2022 (y compris la tempête de vent survenue en mai en Ontario et au Québec), contre 6,5 points de pourcentage en 2021. L'augmentation des sinistres liés aux catastrophes a été en partie contrebalancée par l'amélioration du ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales alors que les tarifs obtenus sont demeurés au-dessus des tendances inflationnistes sur les coûts, et par l'évolution favorable des sinistres des années antérieures. Pour le cumul de l'exercice, les facteurs responsables de la baisse du ratio combiné de l'assurance des biens des particuliers sont les mêmes que pour le deuxième trimestre.

SOUSCRIPTION – ASSURANCE DES ENTREPRISES

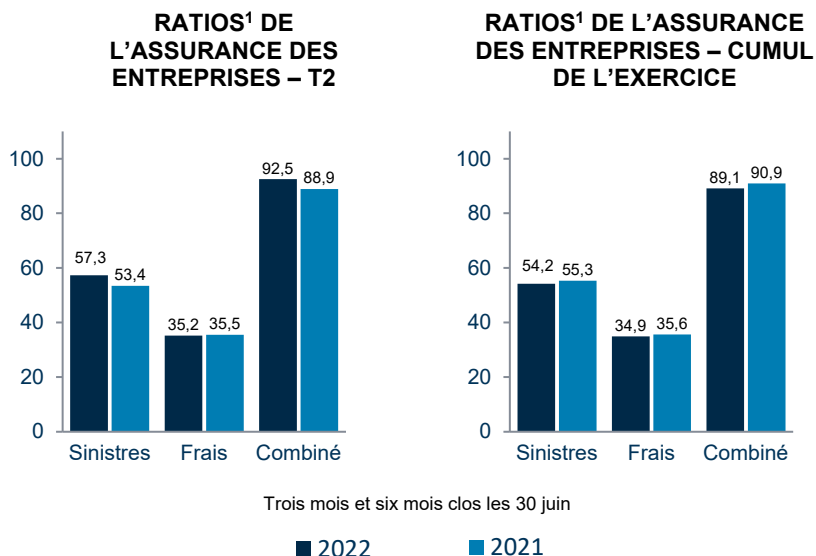
Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats d'exploitation en assurance des entreprises pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Primes brutes souscrites	296,0 \$	251,0 \$	17,9 %	515,9 \$	435,8 \$	18,4 %
Primes nettes acquises	214,3 \$	179,6 \$	19,3 %	417,1 \$	350,5 \$	19,0 %
Sinistres et frais de règlement, montant net	122,8 \$	96,1 \$	26,7 \$	226,1 \$	193,7 \$	32,4 \$
Frais de souscription (nets des autres produits de souscription) ¹	75,5 \$	63,5 \$	12,0 \$	145,5 \$	124,9 \$	20,6 \$
Produit net de souscription	16,0 \$	20,0 \$	(4,0) \$	45,5 \$	31,9 \$	13,6 \$

Notes :

- 1) Les frais de souscription (nets des autres produits de souscription) sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, y compris un rapprochement quantitatif des frais de souscription (nets des autres produits de souscription) sur une base consolidée, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

La croissance en assurance des entreprises s'est poursuivie au deuxième trimestre de 2022. Les PBS ont augmenté de 17,9 % au deuxième trimestre de 2022 (18,4 % pour le cumul de l'exercice), grâce au maintien d'un solide soutien des courtiers, à une hausse des niveaux de rétention et à l'obtention de tarifs solides dans un contexte de conditions de marché fermes.



Notes :

- 1) Le ratio des sinistres est une mesure financière supplémentaire. Le ratio des frais et le ratio combiné sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 en assurance des entreprises est comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin ¹			Six mois clos les 30 juin ¹		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ²	51,7 %	52,4 %	(0,7) pt	52,9 %	54,7 %	(1,8) pt
Sinistres liés aux catastrophes ³	6,9 %	-	6,9 pts	3,9 %	1,5 %	2,4 pts
Évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures	(1,3) %	1,0 %	(2,3) pts	(2,6) %	(0,9) %	(1,7) pt
Ratio des sinistres ³	57,3 %	53,4 %	3,9 pts	54,2 %	55,3 %	(1,1) pt

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des PNA. En 2022, l'incidence des primes de reconstitution de réassurance sur le ratio des sinistres a été totalement prise en compte dans les sinistres liés aux catastrophes.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales sont une mesure financière supplémentaire. Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales, qui est aussi une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes et le ratio des sinistres sont des mesures financières supplémentaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le secteur de l'assurance des entreprises a enregistré un produit net de souscription de 16,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2022, comparativement à 20,0 millions \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le cumul de l'exercice, le secteur de l'assurance des entreprises a dégagé un produit net de souscription de 45,5 millions \$, comparativement à 31,9 millions \$ en 2021.

Le ratio combiné en assurance des entreprises s'est fixé à 92,5 % au deuxième trimestre de 2022, une amélioration par rapport à 88,9 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le ratio combiné a augmenté du fait de l'incidence des sinistres liés aux catastrophes, notamment la tempête de vent qui a frappé l'Ontario et le Québec en mai, et deux importants incendies survenus au cours du trimestre. Les sinistres liés aux catastrophes ont représenté un apport de 6,9 points de pourcentage au ratio combiné au deuxième trimestre de 2022, comparativement à un apport de néant en 2021. L'augmentation des sinistres liés aux catastrophes a été en partie contrebalancée par l'amélioration de l'évolution des sinistres des années antérieures et par une baisse du ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales attribuable à une amélioration de la composition des activités et à l'obtention de hausses de tarifs supérieures à l'inflation des coûts. Le ratio combiné au deuxième trimestre de 2021 comprenait environ 8 points de pourcentage pour une provision pour inflation qui a eu une incidence négative sur les sinistres de l'année de survenance en cours et l'évolution des sinistres des années antérieures. Pour le cumul de l'exercice, le secteur de l'assurance des entreprises a affiché un ratio combiné de 89,1 %, contre 90,9 % en 2021. L'amélioration du ratio combiné en assurance des entreprises pour le cumul de l'exercice s'explique par une baisse du ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales et par le niveau plus élevé de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, contrebalancés en partie par une hausse des sinistres liés aux catastrophes.

4 — CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

CONTEXTE D'EXPLOITATION

Incertitude économique	• Les événements géopolitiques et la pandémie de COVID-19 ont généré une plus grande incertitude économique. • L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a entraîné l'imposition de nouvelles sanctions internationales contre la Russie. Le conflit entre les deux pays se poursuit et les gouvernements étrangers continuent de réagir en conséquence. Cette situation, qui s'ajoute à la pandémie de COVID-19 en cours, a causé de la volatilité sur les marchés financiers mondiaux et exacerbé les enjeux économiques, y compris la croissance de l'inflation et la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales. • Nous n'avons pas de placements directs ni d'exposition d'importance en souscription en Russie ou en Ukraine, et nous continuons de suivre l'évolution de l'incidence économique des situations susmentionnées sur nos activités et la situation de capital. • La Société demeure bien capitalisée, disposant d'un portefeuille de placements axé sur des titres de haute qualité et d'une note de solidité financière de A (bas) attribuée par DBRS Limited à la Compagnie d'assurance Definity (« Assurance Definity »). Nos liquidités demeurent bonnes et nos facilités bancaires sont toujours inutilisées et entièrement disponibles. • Notre bon bilan et notre bon niveau de capital nous placent en bonne position pour faire face à une incertitude persistante en 2022.
Contexte de l'assurance automobile des particuliers	• Durant la pandémie de COVID-19, bon nombre d'assureurs automobiles en Ontario ont réduit leurs tarifs ou offert des réductions à leurs clients en raison des confinements liés à la pandémie. • Nous avons fourni de l'aide à nos clients sous forme d'allègement des tarifs et d'autres mesures. Au deuxième trimestre de 2022, ces mesures ont eu comme incidence une réduction des PBS d'environ 6 millions \$ (T2-2021 : 12 millions \$). Ces mesures d'aide ont pris fin au deuxième trimestre de 2022. • Les gouvernements ayant levé les mesures de confinement, les gens conduisent davantage, et la fréquence des sinistres augmente et se rapproche des niveaux pré-pandémiques. La pandémie et les récentes mesures de confinement en Chine ont eu une incidence persistante sur l'approvisionnement en puces électroniques. Cela a entraîné une pénurie de véhicules neufs sur le marché et une hausse du prix des véhicules d'occasion. Les véhicules neufs et d'occasion représentent les principaux coûts de remplacement d'un véhicule endommagé. Ces coûts ont atteint des sommets à la fin de 2021 et sont demeurés élevés en 2022. Alors que les problèmes d'approvisionnement ont fait grimper les prix des véhicules usagés, le vol de véhicules a augmenté de façon importante par rapport à l'exercice précédent, ce qui a fait augmenter davantage les coûts de remplacement. Les coûts des pièces et de la main-d'œuvre pour la réparation des véhicules endommagés ont également augmenté en raison de l'inflation générale, mais dans une moindre mesure. • Ces pressions sur la fréquence et le coût moyen des sinistres ont conduit de nombreux assureurs à lever leurs mesures d'aide liées à la COVID-19 et, dans certains cas, à augmenter les tarifs au-delà des niveaux pré-pandémiques. • Si ces tendances persistent, il faut s'attendre à un contexte tarifaire plus actif.

Contexte de placement	• La Banque du Canada a reconnu les signes précurseurs d'un ralentissement de l'économie canadienne, mais a clairement indiqué son intention de continuer à augmenter les taux d'intérêt dans un contexte de hausse de l'inflation et de vigueur du marché du travail caractérisé par un nombre élevé d'emplois vacants, des pénuries de main-d'œuvre et d'accélération de la croissance des salaires. • Les difficultés liées aux placements en titres de participation ont été exacerbées au deuxième trimestre de 2022, avec de fortes baisses de la valeur des actions, les hausses des taux d'intérêt de plus en plus imminentes et l'incertitude du marché ayant entraîné une forte baisse des valorisations. • Les rendements des obligations des gouvernements ont continué à augmenter à un rythme historique dans un contexte de volatilité accrue, offrant de nouvelles possibilités de gestion active des titres à revenu fixe nous permettant de continuer de privilégier les actifs liquides de haute qualité. • La Banque du Canada a augmenté son taux d'un point de pourcentage au deuxième trimestre de 2022 pour le porter à 1,50 % (augmentation immédiatement suivie d'une hausse supplémentaire d'un point de pourcentage en juillet). Les marchés envisagent actuellement une hausse supplémentaire d'un point de pourcentage d'ici la fin de 2022, ce qui porterait le taux de financement à un jour à 3,50 %, son niveau le plus élevé depuis 2008, ce qui se répercute déjà sur les prix. • Notre stratégie de placement est axée sur la maximisation de la solidité de notre capital à long terme et l'optimisation des rendements ajustés en fonction du risque. Nous avons élaboré une politique et une stratégie de placement en fonction de notre appétit pour le risque, d'une approche prudente et des lignes directrices des organismes de réglementation, tout en tenant compte des tendances de règlement prévu du passif des sinistres.
------------------------------	--

PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

L'aperçu de nos prévisions pour l'industrie de l'assurance de dommages pour les 12 prochains mois est présenté ci-après.

Les résultats de l'industrie se sont améliorés considérablement en 2021 et au début de 2022, stimulés par la fréquence inhabituellement faible des sinistres dans les portefeuilles d'assurance automobile et par de solides résultats en assurance des biens et en assurance des entreprises. Dans l'ensemble, le rendement des capitaux propres dégagé dans l'industrie s'établissait à environ 16,5 % en 2021³. Nous nous attendons toujours à ce que la normalisation de la fréquence des sinistres en assurance automobile ainsi que l'augmentation de leur gravité en raison de l'inflation rapprochent, avec le temps, le rendement des capitaux propres de l'industrie de sa moyenne à long terme de 10 %.

Les rendements des titres à revenu fixe ont augmenté de manière significative au cours des derniers trimestres et soutiennent maintenant la croissance des produits nets des placements, bien que ce soit au prix d'évaluations à la valeur de marché. Compte tenu des risques accrus liés à l'environnement macroéconomique, nous estimons que l'industrie doit continuer de faire preuve de discipline pour atteindre les niveaux de rentabilité souhaités.

Malgré la forte rentabilité affichée par l'industrie, nous estimons que le contexte d'exploitation actuel est favorable au maintien de conditions de marché fermes. Nous prévoyons que ces conditions de marché fermes dans le secteur de l'assurance des biens se poursuivront au cours des 12 prochains mois, tandis que les conditions en assurance automobile devraient commencer à se raffermir à mesure que la fréquence des sinistres se normalisera ou que les pressions inflationnistes continueront de s'exercer sur les coûts.

Assurance automobile des particuliers	• Avec la résorption de la COVID-19, nous prévoyons que la fréquence des demandes continue à se normaliser au cours des 12 prochains mois, à mesure que les gens retourneront travailler au bureau. Nous nous attendons également à ce que les pressions inflationnistes touchant les réclamations persistent au cours de cette période. • Ces deux tendances en matière de fréquence et de gravité devraient continuer à influencer sur la tarification dans l'industrie.
Assurance des biens des particuliers	• La volatilité des événements météorologiques, tels que les inondations, les vents violents et les incendies de forêt, continue de constituer l'un des principaux risques pour ce secteur d'activité dans la plupart des régions au pays. Ce facteur, combiné aux pressions inflationnistes constantes exercées sur les matériaux de construction et la main-d'œuvre, devrait entraîner une augmentation des coûts des sinistres, ce qui se reflétera dans des conditions de tarification fermes pour les 12 prochains mois. • Nous prévoyons que cette volatilité se poursuivra, à la faveur des mesures correspondantes de révision des tarifs, de changements apportés aux couvertures et de tolérance au risque, et de l'accent accru mis sur la prévention et l'atténuation des sinistres. • Cette volatilité a incité le gouvernement fédéral à inviter les assureurs à participer à des consultations sur les options d'assurance résidentielle contre les inondations pour les propriétés à haut risque et sur les options de relocalisation des résidents des zones à haut risque. Un groupe de travail mis sur pied par le gouvernement fédéral rendra son rapport final d'ici l'automne de 2022. Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en place l'an prochain un programme national d'assurance contre les inondations.
Assurance des entreprises	• Les répercussions de la pandémie de COVID-19 continuent de se faire sentir dans l'économie, l'inflation étant plus soutenue que prévu. Nous nous attendons à ce que l'inflation reste élevée au cours des 12 prochains mois et continue à exercer des pressions sur les coûts. • La hausse des taux d'intérêt pour contrer l'inflation pourrait mener à une récession et exercer une pression accrue sur la croissance de l'industrie. • L'année 2022 continue à afficher une tendance à une augmentation des événements météorologiques, la tempête de vent du mois de mai étant le sixième sinistre en importance dans l'histoire du Canada. Les mesures d'atténuation des changements

³ MSA Research.

	climatiques doivent continuer d'évoluer grâce à un effort conjoint des gouvernements, des organismes de réglementation et des acteurs de l'industrie. • Nous prévoyons que le marché de l'assurance des entreprises demeurera ferme pour les 12 prochains mois, alors que les compagnies d'assurance se concentreront à assurer leur rentabilité à long terme et la disponibilité de la capacité de manière durable. En outre, la tarification devrait être influencée par la performance globale de l'industrie au chapitre de la souscription ainsi que par les pressions exercées sur la réassurance à l'échelle mondiale, les tendances de l'inflation, les événements météorologiques et les rendements attendus des placements.
--	--

5 — SITUATION FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2022 :

- Notre situation financière est demeurée bonne, avec un total des capitaux propres de 2,2 milliards \$ à la clôture du trimestre, en baisse par rapport au 31 décembre 2021 en raison d'une diminution de la valeur de nos portefeuilles d'obligations et d'actions attribuable à la volatilité soutenue sur les marchés boursiers, en partie contrebalancée par un bon produit net de souscription et par la croissance des produits nets des placements.
- Le total de l'actif a reculé de 120,9 millions \$ (1,5 %) par rapport au 31 décembre 2021 en raison d'une diminution des placements découlant des pertes dans notre portefeuille d'obligations et de la volatilité des marchés boursiers.
- Le passif brut des sinistres a diminué de 89,3 millions \$ (2,7 %) par rapport au 31 décembre 2021 et a été avantage par un recouvrement au titre de l'actualisation de 144,3 millions \$.

Le tableau suivant présente un résumé de nos bilans consolidés au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 :

	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021	Variation
<i>(en millions de dollars)</i>			
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	268,3 \$	387,3 \$	(119,0) \$
Trésorerie soumise à restrictions	319,1	110,8	208,3
Placements	4 915,5	5 365,8	(450,3)
Produits de placement à recevoir	23,6	21,3	2,3
Primes à recevoir.....	1 133,9	1 075,9	58,0
Impôt sur le résultat à recevoir	103,1	0,2	102,9
Montants à recevoir et à recouvrer au titre de la réassurance	185,9	179,2	6,7
Frais d'acquisition reportés afférents aux polices.....	307,9	295,1	12,8
Immobilisations corporelles	62,4	57,0	5,4
Actifs d'impôt différé	56,8	62,5	(5,7)
Goodwill et immobilisations incorporelles.....	229,0	219,7	9,3
Autres actifs	165,0	116,6	48,4
Total de l'actif	7 770,5 \$	7 891,4 \$	(120,9) \$
PASSIF			
Primes non acquises	1 665,7	1 599,2	66,5
Passif des sinistres	3 246,8	3 336,1	(89,3)
Créditeurs et autres passifs.....	294,2	393,4	(99,2)
Impôt sur le résultat à payer	-	55,6	(55,6)
Montants à payer au titre de la démutualisation.....	319,1	110,8	208,3
Total du passif	5 525,8 \$	5 495,1 \$	30,7 \$
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	2 279,9	2 307,8	(27,9)
Surplus d'apport	28,2	19,3	8,9
Résultats non distribués (déficit)	23,6	(28,8)	52,4
Cumul des autres éléments du résultat global	(87,0)	98,0	(185,0)
Total des capitaux propres	2 244,7 \$	2 396,3 \$	(151,6) \$
Total du passif et des capitaux propres.....	7 770,5 \$	7 891,4 \$	(120,9) \$

TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

	Au 30 juin 2022		Au 31 décembre 2021	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	268,3 \$	5,2 %	387,3 \$	6,7 %
Placements à court terme.....	112,9	2,2 %	88,8	1,5 %
Obligations.....	3 897,6	75,2 %	4 233,8	73,7 %
Actions privilégiées.....	349,6	6,7 %	405,7	7,1 %
Actions ordinaires.....	492,5	9,5 %	570,5	9,9 %
Fonds en gestion commune.....	40,3	0,8 %	42,7	0,7 %
Prêts commerciaux.....	22,6	0,4 %	24,3	0,4 %
Total des placements.....	4 915,5 \$	94,8 %	5 365,8 \$	93,3 %
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 183,8 \$	100,0 %	5 753,1 \$	100,0 %

Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements a diminué au deuxième trimestre de 2022, en raison surtout d'une baisse de la valeur de marché de notre portefeuille de placements, du fait d'une hausse importante des rendements des titres à revenu fixe ainsi que de la volatilité des marchés boursiers. La proportion de nos placements dans des titres à revenu fixe, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, a augmenté légèrement pour s'établir à 82,6 % du portefeuille total au 30 juin 2022, contre 81,9 % au 31 décembre 2021. Nous avons continué de privilégier les placements de haute qualité pour notre portefeuille.

Se reporter à la note 3 – « Sommaire des principales méthodes comptables » des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui contient des précisions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers.

Composition sectorielle des placements

La composition sectorielle de nos placements illustre la nature sécuritaire et liquide de l'ensemble de notre portefeuille de placements et la concentration importante dans les secteurs des titres gouvernementaux et des services financiers. Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, la ventilation des placements est comme suit :

	Au 30 juin 2022					Au 31 déc. 2021
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Placements à court terme et obligations	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Fonds en gestion commune	Total	Total
Titres gouvernementaux.....	60 %	-	-	-	49 %	49 %
Services financiers	25 %	67 %	30 %	10 %	28 %	29 %
Énergie	2 %	17 %	15 %	3 %	4 %	4 %
Services de communication.....	2 %	4 %	6 %	8 %	3 %	2 %
Industrie	3 %	-	11 %	7 %	4 %	4 %
Services publics.....	4 %	10 %	3 %	2 %	5 %	4 %
Consommation discrétionnaire ..	2 %	-	5 %	10 %	2 %	2 %
Matériaux.....	-	-	8 %	2 %	1 %	1 %
Biens de consommation de base	1 %	-	6 %	5 %	1 %	1 %
Technologies de l'information....	-	-	10 %	38 %	1 %	2 %
Soins de santé.....	-	-	5 %	12 %	1 %	1 %
Immobilier	1 %	2 %	1 %	3 %	1 %	1 %
Total (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total (\$)	4 010,5 \$	349,6 \$	492,5 \$	40,3 \$	4 892,9 \$	5 341,5 \$

Qualité du crédit des titres en portefeuille

Les notes de crédit des titres en portefeuille présentées dans les tableaux ci-après illustrent la qualité du crédit de nos titres à revenu fixe et de nos actions privilégiées au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

Notes de crédit¹ – obligations

	Au 30 juin 2022		Au 31 décembre 2021	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
AAA	1 139,2 \$	29,2 %	1 072,6 \$	25,4 %
AA	1 322,0	33,9 %	1 800,5	42,5 %
A	1 140,0	29,3 %	1 080,1	25,5 %
BBB	296,4	7,6 %	280,6	6,6 %
Total des obligations.....	3 897,6 \$	100,0 %	4 233,8 \$	100,0 %

¹ Selon les notes de crédit les plus basses entre celles attribuées par Standard & Poor's et par DBRS.

Notes de crédit¹ – actions privilégiées

	Au 30 juin 2022		Au 31 décembre 2021	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
P1	6,0 \$	1,7 %	11,9 \$	2,9 %
P2	273,0	78,1 %	305,4	75,3 %
P3 ou non cotées.....	70,6	20,2 %	88,4	21,8 %
Total des actions privilégiées	349,6 \$	100,0 %	405,7 \$	100,0 %

¹ Selon les notes de crédit les plus basses entre celles attribuées par Standard & Poor's et par DBRS.

Nous surveillons régulièrement les notes de crédit des titres de notre portefeuille de placements et prenons les mesures nécessaires pour tenter de maintenir un niveau de qualité élevé. Au 30 juin 2022, 92,4 % (31 décembre 2021 : 93,4 %) des obligations en portefeuille étaient assorties d'une note de « A- » ou mieux et 79,8 % (31 décembre 2021 : 78,2 %) des actions privilégiées en portefeuille étaient assorties d'une note

de « P2L » ou mieux. Les notes « A – » et « P2L » représentent les notes attribuées par deux agences de notation reconnues à des obligations et des actions privilégiées de première qualité.

Portefeuille de placements par région des émetteurs

La composition géographique de notre portefeuille de placements au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 est comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 30 juin 2022		Au 31 décembre 2021	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
Canada	4 700,4 \$	96,0 %	5 112,6 \$	95,7 %
États-Unis	139,5	2,9 %	164,6	3,1 %
Europe	30,3	0,6 %	37,0	0,7 %
Autres	22,7	0,5 %	27,3	0,5 %
Total	4 892,9 \$	100,0 %	5 341,5 \$	100,0 %

Notre portefeuille de placements est concentré principalement au Canada. Notre exposition au risque de change est décrite à la rubrique 11 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

(Pertes) profits latents sur les titres DAV

Les (pertes) profits latents sur les titres DAV par type de titre au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Placements à court terme	- \$	0,1 \$
Obligations	(115,8)	9,3
Actions privilégiées	(34,2)	10,9
Actions ordinaires	34,0	106,8
Fonds en gestion commune	(8,3)	0,1
(Pertes) profits latents	(124,3) \$	127,2 \$

Au 30 juin 2022, les pertes latentes de notre portefeuille de placements DAV découlent des pertes sur les obligations attribuables à une hausse importante des rendements des titres à revenu fixe, à une baisse des profits sur les actions ordinaires découlant de la volatilité des marchés financiers et aux pertes sur actions privilégiées.

PRIMES À RECEVOIR, FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS AFFÉRENTS AUX POLICES ET PRIMES NON ACQUISES

Les primes à recevoir, les frais d'acquisition reportés afférents aux polices et les primes non acquises au 30 juin 2022 ont augmenté, du fait surtout de la croissance des PBS en 2022.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT À RECEVOIR ET À PAYER

Les montants d'impôt sur le résultat impayés sont passés d'un montant net à payer de 55,4 millions \$ au 31 décembre 2021 à un montant à recevoir de 103,1 millions \$ au 30 juin 2022, principalement en raison des paiements finaux effectués au premier trimestre de 2022 pour l'année d'imposition réputée avoir pris fin en novembre 2021 à la réalisation du PAPE et pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, des acomptes provisionnels versés en 2022 et l'incidence fiscale des pertes latentes dans notre portefeuille de placements.

MONTANTS À RECEVOIR ET À RECOUVRER AU TITRE DE LA RÉASSURANCE

Conformément à la pratique de l'industrie, les montants de réassurance à recevoir et à recouvrer auprès de réassureurs agréés canadiens (132,7 millions \$ au 30 juin 2022; 143,5 millions \$ au 31 décembre 2021) sont généralement non garantis. Selon les exigences des organismes de réglementation canadiens, établies par le BSIF, ces réassureurs doivent maintenir un niveau adéquat d'actif pour satisfaire à leurs obligations au Canada. Le passif des sinistres a préséance sur les titres de créance subordonnés des réassureurs. Les montants à recevoir et à recouvrer auprès des réassureurs non agréés sont garantis par des dépôts en espèces et des titres négociables.

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs ont augmenté de 48,4 millions \$ au 30 juin 2022 en raison surtout d'une hausse de notre actif des régimes de retraite attribuable aux changements du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des avantages et de nos participations dans des entreprises associées.

PASSIF DES SINISTRES, MONTANT NET

Au 30 juin 2022, le passif des sinistres non réglés, montant net (après actualisation) était en baisse de 3,2 %, ou 102,1 millions \$, par rapport au 31 décembre 2021, du fait de l'incidence de l'actualisation.

L'évolution des sinistres des années antérieures en pourcentage du solde d'ouverture du passif des sinistres non réglés, montant net, et son incidence sur le ratio des sinistres par exercice sont comme suit :

	Six mois clos les 30 juin	Exercice clos les 31 décembre									
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Passif des sinistres non régés, montant net au début de l'exercice, non actualisé	3 043,8 \$	2 754,1 \$	2 654,0 \$	2 555,2 \$	2 410,4 \$	2 199,7 \$	2 122,8 \$	2 163,3 \$	2 108,6 \$	2 052,1 \$	2 122,6 \$
Évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures, non actualisée	(43,5) \$	(76,0) \$	(29,6) \$	(37,9) \$	(18,8) \$	32,6 \$	(40,1) \$	(73,1) \$	(2,9) \$	(63,0) \$	(57,4) \$
Évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures par rapport au solde de clôture des sinistres, non actualisée	(1,4) %	(2,8) %	(1,1) %	(1,5) %	(0,8) %	1,5 %	(1,9) %	(3,4) %	(0,1) %	(3,1) %	(2,7) %
Incidence sur le ratio des sinistres ¹	(2,8) %	(2,7) %	(1,2) %	(1,6) %	(0,8) %	1,5 %	(2,1) %	(3,8) %	(0,2) %	(3,6) %	(3,4) %

Notes :

- 1) Le ratio de l'évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures en pourcentage des PNA est une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

La diminution des créditeurs et autres passifs au 30 juin 2022 est principalement attribuable aux primes des employés et aux commissions sur profits éventuels à payer, lesquelles sont versées au premier trimestre, à une baisse des taxes sur primes à payer et à une diminution des frais de démutualisation et liés au PAPE.

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

Le total des capitaux propres a diminué de 151,6 millions \$ au 30 juin 2022, en raison des baisses de la valeur de marché de notre portefeuille d'obligations attribuables à une importante augmentation des rendements des titres à revenu fixe et des baisses sur les marchés boursiers. Ces baisses ont été en partie contrebalancées par un produit net de souscription solide et une augmentation des produits nets des placements.

Le 12 mai 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,125 \$ par action, qui a été versé le 28 juin 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 juin 2022.

Le 2 août 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,125 \$ par action, payable le 28 septembre 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 septembre 2022.

6 — SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les							
	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 déc. 2020	30 sept. 2020
Primes brutes souscrites	984,7 \$	742,5 \$	846,6 \$	851,5 \$	874,6 \$	658,7 \$	755,9 \$	753,9 \$
Primes nettes acquises	799,6 \$	768,4 \$	745,0 \$	725,1 \$	697,2 \$	666,3 \$	665,5 \$	645,0 \$
Produit net de souscription	34,0 \$	60,2 \$	40,3 \$	55,1 \$	41,2 \$	58,0 \$	72,7 \$	39,1 \$
Résultat net	21,0 \$	48,3 \$	33,7 \$	53,3 \$	43,9 \$	82,4 \$	66,7 \$	45,6 \$
Résultat par action ordinaire (en dollars)								
De base	0,18 \$	0,42 \$	0,31 \$	0,51 \$	0,42 \$	0,79 \$	0,64 \$	0,44 \$
Dilué	0,18 \$	0,41 \$	0,31 \$	0,51 \$	0,42 \$	0,79 \$	0,64 \$	0,44 \$
Résultat d'exploitation par action ordinaire (en dollars)	0,42 \$	0,55 \$	0,42 \$	0,58 \$	0,51 \$	0,58 \$	0,71 \$	0,49 \$

L'assurance de dommages est de nature saisonnière. Par conséquent, le produit net de souscription peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre, en particulier en raison des sinistres attribuables aux conditions météorologiques. Le résultat net est également touché par les fluctuations des profits et pertes sur les placements. En particulier, le résultat net au premier trimestre de 2021 a été stimulé par le reclassement hors des autres éléments du résultat global de profits latents sur les actions ordinaires qui ont été vendues par suite d'un changement des gestionnaires de la composante actions étrangères. Les résultats de 2020 et 2021 ont été touchés aussi par la réduction de la fréquence des sinistres automobiles attribuable essentiellement à la pandémie de COVID-19. La fréquence des sinistres en assurance automobile pour les deux premiers trimestres de 2022 a commencé à augmenter en même temps que les volumes de conduite. Au deuxième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur des placements de 19,3 millions \$, reflet de la volatilité marquée sur les marchés boursiers.

Les actions ordinaires émises dans le cadre du PAPE de la Société le 23 novembre 2021, compte non tenu de l'exercice de l'option de surallocation accordée aux preneurs fermes du PAPE (l'« option de surallocation ») et des actions ordinaires supplémentaires achetées conformément à la convention de souscription conclue avec le fonds en fiducie du Healthcare of Ontario Pension Plan (l'« ajustement antidilution »), ont été intégrées au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat par action pour 2020 et 2021 étant donné que le PAPE est considéré comme un échange de titres représentant des droits de propriété sans contrepartie supplémentaire reçue. L'option de surallocation et l'ajustement antidilution ont été intégrés au calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à partir du 23 novembre 2021, date de la clôture du PAPE.

7 — SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

CADRE DE GESTION DU CAPITAL

Le déploiement du capital se fait de façon méthodique conformément aux objectifs d'affaires de la Société et à ses politiques de gestion du capital, en tenant compte de l'incidence de tout déploiement de capital sur les principales mesures d'exploitation et de risques de la Société. Les objectifs de gestion du capital de la Société sont les suivants :

- Maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires en optimisant le capital et en établissant des outils de gestion du capital flexibles à l'appui de la stratégie d'affaires
- Maintenir de solides niveaux de capital réglementaire dans les entités d'assurance de la Société pour faire en sorte que les titulaires de polices soient bien protégés

Le déploiement du capital sera fait suivant les priorités suivantes :

Croissance interne	Nous conservons du capital pour appuyer la croissance de nos volumes de primes ainsi que pour investir dans les ressources humaines et les technologies qui nous font progresser vers l'atteinte de nos objectifs stratégiques.
Dividendes aux porteurs d'actions ordinaires	Nous avons l'intention d'avoir un dividende par action ordinaire durable et en croissance, qui sera revu périodiquement.
Croissance externe	Nous avons l'intention de rechercher activement des occasions d'acquisition d'assureurs et de réseaux de distribution sur le marché canadien. Pour financer ces transactions, nous prévoyons utiliser du capital excédentaire et, au besoin, accéder aux marchés financiers.
Rachat d'actions	Nous pourrions envisager le rachat d'actions comme outil flexible de gestion du capital.

Le 12 mai 2022, nous avons annoncé notre intention de procéder à une OPRCNA. Dans le cadre de l'OPRCNA, nous pourrions, durant la période commençant le 17 mai 2022 et se terminant le 16 mai 2023, racheter jusqu'à 3 476 781 actions ordinaires, ce qui correspond à 3 % de nos actions ordinaires émises et en circulation. Au 30 juin 2022, aucune action ordinaire n'avait été rachetée ou annulée dans le cadre de l'OPRCNA.

Capital réglementaire

Le montant du capital requis pour toute société dépend de son profil de risque et de ses plans stratégiques, ainsi que des exigences réglementaires. La Société surveille et gère activement son capital avec l'objectif de le maintenir au-dessus des exigences de capital internes et aux exigences réglementaires pertinentes :

- Nos filiales d'assurance sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire définies par le BSIF et par la *Loi sur les sociétés d'assurances (Canada)*. Ce dernier évalue la suffisance du capital de la Société au moyen du test du capital minimal (« TCM »), qui mesure le capital disponible par rapport au capital pondéré en fonction du risque requis.
- Chacune de ces entités est tenue, au minimum, de maintenir un ratio de test du capital minimal (« TCM ») de 100 %.
- Le BSIF a également établi un ratio de capital réglementaire cible de 150 % aux fins de la surveillance, qui procure une réserve en plus de l'exigence minimale.

La direction surveille activement le TCM et l'incidence qu'ont les mesures externes et internes sur les sources de capital de la Société. Plus particulièrement, elle détermine l'incidence estimée sur le capital avant de conclure des transactions importantes afin de s'assurer que les titulaires de polices ne sont pas exposés au risque lié à la réduction du capital à des niveaux inacceptables. Le conseil d'administration procède à l'examen du TCM au moins une fois chaque trimestre. Conformément aux exigences

réglementaires et aux politiques de gestion du capital de la Société, le conseil d'administration a fixé des objectifs internes à des niveaux plus élevés et plus stricts que les exigences minimales du BSIF. La direction effectue également sa propre évaluation des risques et de la solvabilité au moins une fois par année et fournit des mises à jour régulières au comité de gestion des risques, au comité d'examen des risques et au conseil d'administration. Les lignes directrices sur le capital réglementaire évoluent au fil du temps et peuvent avoir une incidence sur les niveaux de capital de la Société. La Société surveille de très près tous les changements, qu'ils soient réels ou prévus, de ces lignes directrices.

Situation de capital

Nos filiales d'assurance de dommages réglementées sont bien capitalisées, les niveaux de capital étant supérieurs aux niveaux minimums de surveillance des organismes de réglementation et à nos seuils d'intervention internes. Le tableau ci-dessous présente la situation de capital réglementaire consolidée d'Assurance Definity ainsi que la capacité financière de la Société au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021. Le capital disponible et le capital requis compris dans le tableau qui suit sont calculés de la manière prescrite par le BSIF.

	Au 30 juin 2022	Au 31 déc. 2021
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>		
Capital disponible ¹	1 278,7 \$	1 789,1 \$
Capital requis ¹	621,0 \$	651,6 \$
TCM (en pourcentage) ¹	206 %	275 %
Capital excédentaire à 200 % pour Assurance Definity	36,7 \$	485,9 \$
Capital additionnel de Société financière Definity	585,0 \$	273,4 \$
Total du capital excédentaire	621,7 \$	759,3 \$
Capacité de levier ^{2,3}	287,8 \$	298,5 \$
Capacité financière ³	909,5 \$	1 057,8 \$

¹ Assurance Definity consolidée.

² De ce montant, environ 16,9 millions \$ (31 décembre 2021 : 117,9 millions \$) de la limite d'endettement de 2 % en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (« LSA ») avaient été utilisés au 30 juin 2022.

³ La capacité de levier et la capacité financière sont des mesures financières supplémentaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le ratio de TCM au 30 juin 2022 a diminué par rapport au 31 décembre 2021, du fait principalement d'une réduction du capital déclaré d'Assurance Definity et du transfert subséquent de placements et de trésorerie de 400 millions \$ d'Assurance Definity et de certaines autres filiales d'assurance à Definity. Cette transaction permet à Assurance Definity de s'approcher de sa fourchette d'exploitation prévue et de positionner le capital excédentaire plus efficacement au sein de la structure du groupe. Par suite de cette transaction, le capital excédentaire consolidé à 200 % pour Definity était inchangé.

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé une proposition de modifications réglementaires à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (« LSA »), qui : 1) créeraient une voie permettant à une société de portefeuille (établie en vertu de la LSA) qui détient une compagnie d'assurance démutualisée, comme Definity, de demander une prorogation sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») pendant la période au cours de laquelle cette société de portefeuille doit demeurer à participation multiple après la démutualisation; et 2) feraient passer la durée de cette période de deux à quatre ans. Les objectifs déclarés du gouvernement pour cette proposition sont d'élargir la gamme des structures organisationnelles disponibles pour les sociétés d'assurances de dommages démutualisées après la démutualisation, de promouvoir la concurrence au sein du secteur de l'assurance de dommages et de donner suffisamment de temps à la société démutualisée pour s'adapter à sa nouvelle structure de société et renforcer sa position concurrentielle. Nous soutenons ces objectifs et la proposition. Sous réserve de l'adoption de la proposition, nous avons l'intention de demander la prorogation de Definity en vertu de la LCSA. Bien qu'il n'y ait aucune certitude quant à la promulgation de la proposition, celle-ci (si elle est promulguée comme annoncé) entrera en vigueur à la date à laquelle les règlements modificatifs finaux seront enregistrés en tant que loi.

Évaluation interne des risques et de la solvabilité (« ORSA »)

Le dispositif ORSA est un cadre à l'intention des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale qui leur permet d'évaluer en interne leurs risques et de déterminer le niveau de capital requis à l'appui de la solvabilité future. Le dispositif ORSA exige de documenter la manière dont l'évaluation des risques et la gestion du capital sont intégrées à notre processus décisionnel et sont surveillées pour maintenir la viabilité financière.

Nous intégrons le dispositif ORSA aux processus de notre cadre de gestion du risque, à nos processus de présentation de l'information de gestion et à nos processus décisionnels. Le conseil d'administration, le comité d'examen du risque et le comité de gestion du risque passent en revue le dispositif ORSA et donnent leur avis et des conseils sur le dispositif ORSA, et fournissent une évaluation critique des hypothèses et des résultats pour confirmer qu'ils sont raisonnables dans les circonstances.

Nous mettons en œuvre le dispositif ORSA en examinant nos principaux risques et en repérant les indicateurs clés de risque, puis en réalisant une série d'analyses quantitatives de sensibilité au risque, de simulations de crise et d'autres analyses pour établir la corrélation entre nos principaux risques et les besoins en capital. Conjointement avec l'actuaire désigné et l'actuaire en chef, nous avons harmonisé l'Examen de la santé financière et le dispositif ORSA au besoin, et avons élaboré un cadre permettant de répartir le capital économique associé au plan d'affaires afin d'établir une mesure plus précise de l'utilisation du capital. Ce processus comprend une évaluation approfondie de la méthode de corrélation des risques et du capital décrite dans la ligne directrice sur le TCM du BSIF et la détermination du caractère approprié de notre profil de risque. Comme la méthode réglementaire a été élaborée en tenant compte de l'ensemble du secteur, certains facteurs pour le capital sont plus appropriés que d'autres pour répondre à nos risques. Selon le risque, la méthode réglementaire pourrait devoir être modifiée en fonction de notre situation, ou nous pourrions déterminer qu'une méthode différente est appropriée. Nous pourrions également déterminer que la méthode réglementaire est adéquate et l'adopter sans modification. Nous intégrons les résultats de notre modèle de capital économique pour déterminer le niveau de capital requis pour les risques d'assurance, de marché et de crédit. Ainsi, pour déterminer les besoins en capital en vertu du dispositif ORSA, il faut utiliser à la fois une méthode déterministe et une méthode stochastique. Puis, nous avons recours à une simulation de crise pour évaluer la résilience de notre capital en présence de diverses conditions défavorables, y compris des scénarios extrêmes. Le dispositif ORSA est intégré au processus de budgétisation et de planification pour déterminer notre capacité de respecter les cibles internes et réglementaires en matière de capital dans l'avenir et pour établir les plans et procédures d'urgence requis si les niveaux de capital risquent de diminuer pour atteindre des niveaux en deçà des seuils d'alerte précoce prédéterminés, comme il est précisé dans notre politique de gestion du capital. Notre niveau de capital en fonction du dispositif ORSA est plus élevé que nos cibles internes établies dans notre politique de gestion du capital.

NOTES DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET D'ÉMETTEURS

De bonnes notes de solidité financière et d'émetteurs ont été attribuées à Definity ainsi qu'à sa filiale, Assurance Definity, par d'importantes agences de notation. Les notes tiennent compte de la bonne situation de capitalisation et de trésorerie de Definity, de son vaste réseau de distribution et de son cadre de gestion du risque d'entreprise bien établi. Les notes permettent également d'indiquer la capacité de Definity à respecter ses obligations envers les titulaires de polices, les investisseurs et autres.

	Agence de notation	Note attribuée	Perspective	Date
Notes de solidité financière				
Assurance Definity	AM Best	A- (excellent)	Stable	28 octobre 2021
Assurance Definity	DBRS	A (bas)	Positive	8 juillet 2022
Note d'émetteur				
Definity	DBRS	BBB	Positive	8 juillet 2022

FLUX DE TRÉSORERIE

Au 30 juin 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 268,3 millions \$ (31 décembre 2021 : 387,3 millions \$), la trésorerie soumise à restrictions, à 319,1 millions \$ (31 décembre 2021 : 110,8 millions \$) et les placements à court terme, à 112,9 millions \$ (31 décembre 2021 : 88,8 millions \$). Nous détenons un portefeuille de placements hautement liquides qui comprend des titres négociés activement, y compris des placements dans des titres à revenu fixe canadiens émis ou garantis par les gouvernements locaux, des obligations de sociétés de première qualité, des actions de sociétés cotées canadiennes et étrangères et des fonds en gestion commune. Nous sommes d'avis que nos sources de liquidités internes nous procurent des fonds suffisants pour répondre à nos besoins prévus en matière de flux de trésorerie d'exploitation pour les 12 prochains mois. La politique en matière de liquidité vise à assurer que nous disposons de la trésorerie et des liquidités suffisantes pour assumer nos obligations financières et pour soutenir nos initiatives de croissance futures, et que les liquidités excédentaires sont investies de manière appropriée.

Le 2 août 2022, nous avons renouvelé notre facilité de crédit consentie non garantie de 150 millions \$, dont le montant sera accru automatiquement pour atteindre 600 millions \$ si la Société continue de poursuivre ses activités en vertu de la LCSA. Cela représente une augmentation de 200 millions \$ par rapport à notre facilité préexistante, ce qui nous donnera plus de capacité financière après la prorogation. La facilité arrivera à échéance le 22 juillet 2027, est assortie de clauses financières restrictives et prévoit des ajustements de tarifs liés à la réalisation d'objectifs de durabilité. Au 2 août 2022, nous respectons les clauses financières restrictives et aucun montant n'était prélevé sur la facilité de crédit.

Les flux de trésorerie pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 sont présentés ci-après :

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
<i>(en millions de dollars)</i>				
Activités d'exploitation				
Flux de trésorerie d'exploitation nets.....	113,7 \$	206,8 \$	20,3 \$	222,3 \$
Activités d'investissement				
Placements achetés, déduction faite des placements vendus	(30,6)	(177,0)	(11,5)	(456,1)
Montants recouvrés sur prêts commerciaux, déduction faite des montants avancés sur prêts commerciaux	5,8	1,0	1,7	2,0
Autres actifs achetés	(23,9)	(5,3)	(51,9)	(21,1)
Acquisitions d'entreprises	(15,0)	-	(15,0)	-
Flux de trésorerie d'investissement nets	(63,7)	(181,3)	(76,7)	(475,2)
Activités de financement				
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(14,4)	-	(34,7)	-
Actions ordinaires rachetées et détenues en fiducie	(19,8)	-	(27,9)	-
Changements aux montants à payer au titre de la démutualisation	202,3	-	208,3	-
Flux de trésorerie de financement nets	168,1	-	145,7	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions	218,1 \$	25,5 \$	89,3 \$	(252,9) \$

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué au deuxième trimestre de 2022 et pour le cumul de l'exercice, en raison d'une hausse des sinistres réglés, d'une augmentation des commissions versées aux courtiers attribuable à la croissance des PBS et à une hausse de la rentabilité des courtiers au chapitre de la souscription, des paiements liés aux salaires et aux primes des employés, et d'une hausse de l'impôt sur le résultat et des taxes sur primes payés, le tout contrebalancé en partie par une hausse des primes perçues attribuable à une forte croissance des PBS.

Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont reculé au deuxième trimestre de 2022 et pour le cumul de l'exercice, par suite surtout d'une diminution des placements achetés, montant net, contrebalancée en partie par une acquisition d'entreprise au cours du trimestre.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement au deuxième trimestre de 2022 et pour le cumul de l'exercice sont attribuables principalement aux changements aux montants à payer au titre de la démutualisation. Les montants à payer aux bénéficiaires admissibles sont présentés à titre de trésorerie soumise à restrictions. L'augmentation des montants à payer au titre de la démutualisation à la fin du deuxième trimestre s'explique en grande partie par le reclassement des montants représentés par des chèques non encaissés distribués au quatrième trimestre de 2021. Des titulaires de police admissibles sont devenus des « bénéficiaires perdus » conformément au plan de transformation parce qu'ils n'avaient pas donné suite à leurs avantages liés à la démutualisation dans les six mois suivant la date d'envoi de ces avantages. Par conséquent, il y a eu une augmentation correspondante des montants à payer au titre de la démutualisation et de la trésorerie soumise à restrictions. Nous continuons de mettre tout en œuvre pour faciliter le regroupement des montants à payer restants avec les bénéficiaires admissibles. Cette augmentation des flux de trésorerie provenant des activités de financement a été partiellement contrebalancée par les actions achetées en fiducie et le versement de dividendes sur nos actions ordinaires.

PASSIFS HORS BILAN ET ÉVENTUALITÉS

Nous sommes parties à des litiges relativement à des sinistres liés aux polices d'assurance que nous souscrivons, ainsi qu'à d'autres litiges survenant dans le cours normal de nos activités. Selon nous, les litiges non liés à des sinistres n'auront pas d'incidence notable sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos flux de trésorerie. Se reporter à la rubrique 11 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise – Risque lié à l'estimation des provisions », du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, dans laquelle le processus d'établissement de provisions appropriées pour les sinistres déclarés et non déclarés est décrit.

Nous participons à un programme de prêt de titres géré par une grande institution financière canadienne et américaine, aux termes duquel nous prêtons des titres que nous détenons à des emprunteurs pour leur permettre de respecter leurs engagements de livraison. Les agents de prêt assument le risque de défaillance de l'emprunteur découlant de l'activité de prêt. Au 30 juin 2022, des titres d'une juste valeur estimative de 848,2 millions \$ (31 décembre 2021 : 598,9 millions \$) ont été prêtés et des titres d'une juste valeur estimative de 883,8 millions \$ (31 décembre 2021 : 620,1 millions \$) ont été reçus en garantie de la part des institutions financières. Les garanties de prêts au 30 juin 2022 étaient détenues à 100,0 % (31 décembre 2021 : 100,0 %) en trésorerie et en titres d'entités soutenues par un gouvernement. Les titres prêtés aux termes de ce programme n'ont pas été retirés des « Placements » aux bilans consolidés parce que nous en conservons les risques et avantages.

La contrepartie financière que nous recevons en échange du prêt de titres est présentée à l'état du résultat global consolidé intermédiaire dans les « Produits nets des placements ».

8 — CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (« CIIF ») ET CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous sommes responsables de l'élaboration et du maintien d'un système de contrôles et de procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information importante sur la Société est communiquée en temps opportun à la direction, de sorte que l'information utilisée au sein de la Société et diffusée à l'extérieur de celle-ci soit complète et fiable.

Nous sommes également responsables de la mise en place et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière aux fins de la publication de l'information financière.

En concevant de tels contrôles, il convient de noter qu'en raison des limites inhérentes ou des changements de situation, tout système de contrôle, quelle qu'en soit la qualité de conception, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, mais non absolue de l'atteinte des objectifs souhaités en matière de contrôle.

Changements dans le contrôle interne sur l'information financière

Pour les six premiers mois de 2022, aucune modification touchant les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société n'a eu d'incidence importante ou n'était raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

9 — JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés audités selon les PCGR exige que la direction porte des jugements, ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui influent considérablement sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation d'information à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ces estimations. Bien qu'une certaine variabilité soit inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont raisonnables. Se reporter à la note 3 – « Sommaire des principales méthodes comptables » des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Les jugements, estimations et hypothèses les plus complexes et les plus importants utilisés dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés audités sont décrits à la note 5 – « Jugements, estimations et hypothèses comptables importants » des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Aucun changement significatif n'a été apporté à nos méthodes comptables, jugements, estimations ou hypothèses au cours des six premiers mois de 2022.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les normes IFRS publiées, mais non encore en vigueur sont présentées à la note 4 – « Normes publiées, mais non encore en vigueur » des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

10 — GESTION DU RISQUE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

APERÇU

Une solide culture de gestion du risque permet de prendre des décisions d'affaires éclairées, du point de vue tant de la stratégie que de l'exploitation. Nos cadres de gouvernance et de gestion du risque d'entreprise sont conçus pour procurer une assurance raisonnable que :

- i) notre entreprise est perçue en fonction des risques auxquels elle fait face et les mesures que nous prenons sont conformes à nos objectifs généraux, à nos capacités de gestion du risque, à notre capacité de prendre des risques et à notre appétit pour le risque;
- ii) nous maintenons un équilibre approprié entre le risque et le rendement pour nous protéger contre des événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre solidité financière ou l'atteinte de nos objectifs d'affaires.

Notre cadre de gestion du risque d'entreprise est fondé sur le concept que l'exercice de nos activités repose sur la prise de risques pour obtenir un rendement approprié. L'équilibre entre le risque et le rendement est atteint grâce à l'alignement dynamique entre la stratégie de l'entreprise et son appétit pour le risque, la diversification des risques, la recherche d'une contrepartie appropriée pour le risque assumé, la gestion du risque au moyen de contrôles permettant de prévenir, de détecter et d'atténuer le risque et le transfert des risques à des tiers, au besoin. Nous avons adopté une approche intégrée d'identification, d'évaluation, de suivi, de communication et d'atténuation des risques à l'échelle de l'organisation, y compris les risques émergents. L'ensemble des risques principaux et des risques émergents détectés sont évalués en fonction de leur incidence potentielle sur la stratégie de notre entreprise, sa situation concurrentielle, ses résultats d'exploitation, sa réputation et sa situation financière.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de son comité d'examen du risque, supervise la mise en œuvre efficace du cadre de gestion du risque d'entreprise, et fournit des avis et des indications à la haute direction afin de garantir que les politiques de gestion du risque appropriées sont en place, et que l'efficacité et les résultats des processus de gestion du risque et les décisions et les mesures prises par la haute direction sont conformes aux plans d'affaires, à la stratégie et à l'appétit pour le risque. Des rapports sur notre profil de risque, y compris les risques importants, l'appétit pour le risque et les exceptions significatives aux politiques et contrôles de gestion du risque, sont fournis régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités.

Les principaux risques que nous gérons sont le risque d'assurance, le risque financier, le risque opérationnel et le risque stratégique, qui sont décrits en détail dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Bien que nous ayons décrit les risques qui selon nous sont importants, il existe d'autres risques et incertitudes.

11 — MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Nous mesurons et évaluons la performance de notre entreprise au moyen de nombreuses mesures financières. Ces mesures comprennent des « mesures financières supplémentaires », des « mesures financières non conformes aux PCGR » et des « ratios non conformes aux PCGR » (au sens défini dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). Ces mesures financières supplémentaires sont calculées au moyen de montants ou de composantes des postes présentés dans nos états financiers consolidés intermédiaires. Toutefois, elles ne sont pas en soi présentées dans nos états financiers consolidés intermédiaires. Les mesures financières non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion sont tirées des mesures financières présentées dans nos états financiers consolidés intermédiaires, et au moins une de ces mesures financières non conformes aux PCGR est une composante des ratios non conformes aux PCGR. Dans chaque cas, ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées séparément ni comme un substitut aux fins des analyses de notre information financière présentée conformément aux PCGR.

Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR sont utilisés par les analystes financiers et autres analystes de l'industrie de l'assurance de dommages et facilitent les comparaisons par la direction avec nos résultats d'exploitation historiques aux fins de l'évaluation de nos résultats et de la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. Ces mesures sont présentées et définies ci-dessous :

D'autres informations sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion figurent ci-après.

Mesures financières supplémentaires :

Ratio des sinistres	Sinistres et frais de règlement, montant net, engagés pendant une période donnée, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises au cours de la même période. Il s'agit d'une mesure pertinente pour l'évaluation du niveau de l'activité liée aux sinistres par rapport aux primes nettes acquises d'une période donnée.
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales	Sinistres et frais de règlement, montant net, diminués des sinistres liés aux catastrophes et de l'évolution des sinistres des années antérieures.
Sinistres liés aux catastrophes	Événements entraînant des pertes brutes de plus de 2 millions \$, et en général plus de 100 sinistres, ou un seul sinistre entraînant une perte brute de plus de 3 millions \$.
Valeur comptable par action	Total des capitaux propres de la Société, divisé par le total des actions ordinaires en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la date du bilan.
Capacité financière	Somme du capital excédentaire à 200 % et de la capacité de levier.
Capacité de levier	Montant de levier financier pouvant être pris en charge, comprenant la limite d'endettement actuelle de la Société en tant qu'entité établie en vertu de la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> (2 % du total de l'actif) et un niveau de

capitalisation cible de 5 % d'actions privilégiées et de titres hybrides.

Certains autres ratios

Dans notre analyse des résultats financiers, nous présentons certains ratios en pourcentage des primes nettes acquises d'une période déterminée pour les mesures financières suivantes : les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes, l'évolution des sinistres des années antérieures, les commissions nettes et les taxes sur primes.

Mesures financières non conformes :

Résultat d'exploitation net

Résultat net, moins (ou plus) les profits (pertes) autres que d'exploitation, nets de l'impôt sur le résultat applicable. La direction utilise le résultat d'exploitation net pour mesurer et évaluer la performance des activités d'exploitation de l'entreprise. La direction est d'avis que le résultat d'exploitation net est une information qui pourrait être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le résultat d'exploitation net et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Résultat d'exploitation

Résultat net, moins (ou plus) la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat et les profits (pertes) autres que d'exploitation. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat d'exploitation net.

Profits (pertes) autres que d'exploitation

Profits (pertes) comptabilisés sur les placements, incidence de l'actualisation, frais de démutualisation et liés au PAPE, amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises, frais de transaction engagés dans le cadre de regroupements d'entreprises, coûts de restructuration et autres charges ou produits qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat d'exploitation net.

Le résultat net est la mesure financière conforme aux PCGR présentée dans nos états financiers consolidés intermédiaires la plus directement comparable au résultat d'exploitation net, au résultat d'exploitation et aux profits (pertes) autres que d'exploitation. Un rapprochement quantitatif du résultat d'exploitation net, du résultat d'exploitation et des profits (pertes) autres que d'exploitation avec le résultat net pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 est présenté ci-après :

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2022



(en millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Résultat net	21,0 \$	43,9 \$	69,3 \$	126,3 \$
Moins la charge d'impôt sur le résultat.....	(3,8)	(12,8)	(18,3)	(40,3)
Résultat avant impôt sur le résultat	24,8 \$	56,7 \$	87,6 \$	166,6 \$
Moins les profits (pertes) autres que d'exploitation				
(Pertes) profits comptabilisés sur les placements				
(Pertes) profits réalisés à la vente de placements DAV	(16,0) \$	1,1 \$	(26,5) \$	44,2 \$
(Pertes) profits nets sur les placements à la JVRN	(62,2)	3,9	(154,0)	(48,6)
Pertes de valeur sur des participations DAV	(19,3)	-	(19,3)	-
Incidence de l'actualisation.....	61,3	(10,1)	144,3	33,3
Frais de démutualisation et liés au PAPE ¹	(0,4)	(5,2)	(2,3)	(8,7)
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises ¹	(0,7)	(1,1)	(1,3)	(2,1)
Autres ^{1, 2}	(0,5)	(0,4)	(0,8)	(0,4)
(Pertes) profits autres que d'exploitation	(37,8) \$	(11,8) \$	(59,9) \$	17,7 \$
Résultat d'exploitation	62,6 \$	68,5 \$	147,5 \$	148,9 \$
Charge d'impôt sur le résultat d'exploitation	(13,8)	(15,9)	(34,1)	(35,7)
Résultat d'exploitation net	48,8 \$	52,6 \$	113,4 \$	113,2 \$

Notes :

1) Inclus dans les autres (charges) produits de nos états financiers consolidés.

2) Le poste « Autres » comprend l'écart de conversion du fonds de capital de risque spécialisé en technologie de l'assurance et un certain nombre d'autres charges ou d'autres produits qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance et qui, pris individuellement ou globalement, ne sont pas importants.

Frais de souscription (nets des autres produits de souscription) /

Charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription)

Les frais de souscription comprennent les commissions nettes, les charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription) et les taxes sur primes. Pour calculer notre ratio combiné et notre ratio des frais, nous déduisons les autres produits de souscription (qui comprennent divers frais de service à la clientèle).

Les frais de sinistres et de souscription, montant net sont la mesure financière conforme aux PCGR présentée dans nos états financiers consolidés intermédiaires la plus directement comparable aux frais de souscription (nets des autres produits de souscription). Les charges d'exploitation sont la mesure financière conforme aux PCGR présentée dans nos états financiers consolidés intermédiaires la plus directement comparable aux charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription). Des rapprochements quantitatifs des frais de souscription (nets des autres produits de souscription) avec les sinistres et frais de souscription, montant net, et les charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription) pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 sont présentés ci-après :

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2022



(en millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Sinistres et frais de souscription, montant net.....	767,8 \$	658,0 \$	1 478,2 \$	1 268,4 \$
Moins les sinistres et frais de règlement, montant net....	501,1	422,5	956,9	812,3
Moins les autres produits de souscription.....	2,2	2,0	4,4	4,1
Frais de souscription (nets des autres produits de souscription)	264,5 \$	233,5 \$	516,9 \$	452,0 \$

Le tableau suivant présente les frais de souscription (nets des autres produits de souscription) par secteur d'activité pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Assurance automobile des particuliers	107,1 \$	101,1 \$	211,3 \$	193,8 \$
Assurance des biens des particuliers	81,9	68,9	160,1	133,3
Assurance des entreprises	75,5	63,5	145,5	124,9
Frais de souscription (nets des autres produits de souscription).....	264,5 \$	233,5 \$	516,9 \$	452,0 \$

Un rapprochement quantitatif des charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription) avec les charges d'exploitation pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2022 et 2021 est présenté ci-après :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Charges d'exploitation.....	109,8 \$	98,5 \$	209,6 \$	188,6 \$
Moins les autres produits de souscription	2,2	2,0	4,4	4,1
Charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription)	107,6 \$	96,5 \$	205,2 \$	184,5 \$

Ratios non conformes aux PCGR :

Ratio combiné

Total des sinistres et frais de règlement, montant net et des frais de souscription (nets des autres produits de souscription) d'une période donnée en pourcentage des primes nettes acquises au cours de la même période. Nous présentons également une composante du ratio combiné, les frais de souscription (nets des autres produits de souscription), en pourcentage des primes nettes acquises. La direction utilise le ratio combiné pour évaluer les résultats de souscription sous-jacents par rapport à nos primes nettes acquises d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio combiné est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio combiné et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Ratio des frais

Total des commissions nettes, des charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription) et des taxes sur primes pour une période donnée, en pourcentage des primes nettes acquises pour la même période. Nous présentons également une composante du ratio des frais, les charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription), en pourcentage des primes nettes acquises. La direction utilise le ratio des frais pour évaluer nos frais de souscription par rapport à nos primes nettes acquises d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio des frais est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio des frais et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Rendement des capitaux propres (« RCP »)

Résultat net pour les 12 mois clos à une date déterminée, divisé par le total moyen des capitaux propres, ajusté au titre d'opérations importantes portant sur les capitaux propres, le cas échéant, pour la même période de 12 mois. La direction utilise le RCP pour mesurer le rendement net, y compris le rendement des placements, par rapport à la situation globale du bilan. La direction est d'avis que le RCP est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RCP et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Les composantes du calcul du RCP pour les périodes closes le 30 juin figurent dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Pour les 12 mois clos les 30 juin	
	2022	2021
Résultat net	156,3 \$	238,5 \$
Total des capitaux propres ¹	2 244,7 \$	1 961,0 \$
Rajustement au titre de l'option de surallocation et de l'ajustement antidilution ²	(101,2) \$	- \$
Total des capitaux propres ajusté	2 143,5 \$	1 961,0 \$
Total moyen des capitaux propres ajusté ³	2 052,2 \$	1 801,8 \$
Rendement des capitaux propres	7,6 %	13,2 %

Notes :

- 1) Total des capitaux propres aux 30 juin 2022 et 2021.
- 2) L'option de surallocation et l'ajustement antidilution ont été calculés au prorata pour les 145 jours précédant la date du PAPE, soit le 23 novembre 2021.
- 3) Le total moyen des capitaux propres ajusté correspond à la moyenne du total des capitaux propres ajusté (total des capitaux propres tel qu'il est présenté au bilan consolidé, ajusté au titre d'opérations importantes portant sur les capitaux propres, s'il y a lieu) à la fin de la période et à la fin de la période de 12 mois précédente. Le total des capitaux propres et le total des capitaux propres ajusté au 30 juin 2020 étaient de 1 642,6 millions \$.

Rendement des capitaux propres lié à l'exploitation (« RCP lié à l'exploitation »)

Résultat d'exploitation net (mesure financière non conforme aux PCGR décrite précédemment) pour les 12 mois clos à une date déterminée divisé par le total moyen des capitaux propres, compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat global (« CAÉRG »), ajusté au titre d'opérations importantes portant sur les capitaux propres, le cas échéant, pour la même période de 12 mois. La direction utilise le RCP lié à l'exploitation pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise en ce qui a trait au rendement périodique tiré de la performance de nos activités d'exploitation par rapport aux capitaux propres de la Société. La direction est d'avis que le RCP lié à l'exploitation est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RCP lié à l'exploitation et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Les composantes du calcul du RCP lié à l'exploitation pour les périodes closes le 30 juin figurent dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Pour les 12 mois clos les 30 juin	
	2022	2021
Résultat d'exploitation net ¹	220,6 \$	237,9 \$
Total des capitaux propres, déduction faite du CAÉRG ²	2 331,7 \$	1 882,2 \$
Rajustement au titre de l'option de surallocation et ajustement antidilution ³	(101,2) \$	- \$
Total des capitaux propres ajusté, déduction faite du CAÉRG	2 230,5 \$	1 882,2 \$
Total moyen des capitaux propres ajusté, déduction faite du CAÉRG ⁴	2 056,4 \$	1 766,2 \$
RCP lié à l'exploitation	10,7 %	13,5 %

Notes :

- 1) Le résultat d'exploitation net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » ci-dessus.
- 2) Total des capitaux propres, déduction faite du CAÉRG, aux 30 juin 2022 et 2021.
- 3) L'option de surallocation et l'ajustement antidilution ont été calculés au prorata pour les 145 jours précédant la date du PAPE, soit le 23 novembre 2021.
- 4) Le total moyen des capitaux propres ajusté, déduction faite du CAÉRG correspond à la moyenne du total des capitaux propres ajusté, déduction faite du CAÉRG (total des capitaux propres et du CAÉRG, chacun d'après le montant présenté au bilan consolidé, ajusté au titre d'opérations importantes portant sur les capitaux propres, s'il y a lieu) à la fin de la période et à la fin de la période de 12 mois précédente. Le total des capitaux propres, déduction faite du CAÉRG, et le total des capitaux propres ajusté, déduction faite du CAÉRG, au 30 juin 2020 étaient de 1 650,2 millions \$.

Résultat d'exploitation par action (« RPA lié à l'exploitation »)

Résultat d'exploitation net (mesure financière non conforme aux PCGR décrite précédemment) pour les 12 mois clos à une date déterminée divisé par le nombre moyen pondéré après dilution d'actions ordinaires de la Société en circulation au cours de la période. La direction utilise le RPA lié à l'exploitation pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise en ce qui a trait au rendement périodique tiré de la performance de nos activités d'exploitation par rapport aux actions ordinaires de la Société. La direction est d'avis que le RPA lié à l'exploitation est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RPA lié à l'exploitation et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

12 — DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Les actions ordinaires émises et en circulation de la Société totalisaient 115,9 millions au 29 juillet 2022. Il n'y a aucune action privilégiée émise et en circulation.

13 — DÉFINITIONS

Se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour les définitions des mesures financières supplémentaires, des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR auxquelles nous avons recours pour mesurer et évaluer la performance de notre entreprise.

Évolution des sinistres

Écart entre les estimations de la fin de l'exercice précédent du coût ultime non actualisé des sinistres et les estimations actuelles pour le même bloc de sinistres. Une évolution favorable correspond à une réduction du coût ultime estimé des sinistres au cours de la période pour ce bloc de sinistres.

Aide accordée aux clients liée à la pandémie de COVID-19

Mesures prises pour alléger le fardeau de la pandémie de COVID-19 sur la clientèle en assurance des particuliers et des entreprises, sous forme d'allègements tarifaires et d'assouplissements des règles relatives à la souscription.

Actualisation

Pour tenir compte de la valeur temps de l'argent, les paiements futurs prévus au titre du passif des sinistres sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen du taux de rendement fondé sur le marché des placements utilisés à l'appui de ce passif. Les provisions pour écarts défavorables sont également prises en compte pour déterminer la valeur actualisée.

Fréquence

Mesure de la fréquence de déclaration d'un sinistre en tant que fonction des polices en vigueur.

Primes brutes souscrites (PBS)

Total des primes liées à la vente de polices d'assurance au cours d'une période spécifique.

Provision pour sinistres survenus, mais non déclarés (SMND)

Montant ajouté aux réserves par dossier pour établir le total du passif des sinistres. Elle vise à couvrir l'évolution future des sinistres déclarés et des sinistres qui sont survenus, mais qui n'ont pas encore été déclarés à la Société.

Sinistre important

Un seul sinistre entraînant une perte brute de plus de 1 million \$, mais de moins de 3 millions \$.

Test du capital minimal (TCM)

Formule réglementaire définie par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui est un test fondé sur le risque du capital disponible par rapport au capital requis.

Primes nettes acquises (PNA)

Tranche des PNS correspondant à la période où la police d'assurance est en vigueur au cours de la période actuelle présentée.

Primes nettes souscrites (PNS)	PBS moins le coût de la couverture de réassurance.
Polices en vigueur	Nombre de polices d'assurance en vigueur à une date spécifique.
Provision pour écarts défavorables (PED)	Montant ajouté au passif des sinistres pour atténuer l'incertitude découlant des effets potentiellement défavorables inhérents aux hypothèses et aux données utilisées pour estimer ce passif.
Gravité	Mesure du montant moyen payé par sinistre.
Produit net de souscription	Primes nettes acquises au cours d'une période donnée moins la somme des sinistres et frais de règlement, montant net, des commissions nettes, des charges d'exploitation (nettes des autres produits de souscription), et des taxes sur primes au cours de la même période.